

Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 17 juillet 2024

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal

Séance du mercredi 17 juillet 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le mercredi dix-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et vice-président de la Métropole, en charge de la Politique de la Ville et de la Rénovation urbaine.

Convocations adressées le 11 juillet 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 32

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Olivier CONTE, Éloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine MÉTAIS, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANÇOIS
Romain DANGER	procuration à Mickaël CHAPEAU
Christophe DE AMORIM	procuration à Alain GARCIA
Annick VOLATIANA	procuration à Jeanine MÉTAIS
Gamzé AK	procuration à Mukerrem AK
Régis DUROUCHOUX	procuration à Alain DELANCHY
Marion PERSIANI	procuration à Olivier CONTE
Laurence LEFÈVRE	procuration à Christian BONNARD
Cédric ROSMORDUC	procuration à Michel SOULAS
Catherine BONNEAU	procuration à Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD
Sylvie LENOBLE	procuration à Mohamed BENBEDRA
Anis GUELMAMI	procuration à Cyrille JEANNEAU
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAÏT

ABSENTE : Pascaline DAUMAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier CONTE

ORDRE DU JOUR

VŒUX :	7
2024 07 17-01 : VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE D'OPPOSITION <i>A GAUCHES TOUTE !</i> DEMANDE D'IDENTIFIER LE OU LES PROPRIÉTAIRES DE LA PARCELLE AB 128 SISE 18 RUE MARCEAU, DEMANDE, SI BESOIN, AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF LA DÉSIGNATION D'UN EXPERT POUR QU'IL EXAMINE LE BÂTIMENT, DEMANDE D'ENGAGER UNE PROCÉDURE DE BIEN EN ÉTAT D'ABANDON QUI VISE :	7
2024 07 17-02 : VŒU CONCERNANT L'AVENIR DU SERVICE MUNICIPAL D'AIDE À DOMICILE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, PRÉSENTÉ PAR <i>AGIR ENSEMBLE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE</i> , AVEC LE SOUTIEN DE <i>J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS</i> ET DE <i>A GAUCHES TOUTE !</i>	11
2024 07 17-03 : VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE D'OPPOSITION <i>J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS</i> PORTANT SUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS	16
PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 29 MAI ET 4 JUIN 2024 :	21
2024 07 17-04 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024	21
2024 02 17-05 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024	21
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :	22
2024 07 17-06 : COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)	22
ESPACES PUBLICS :	25
2024 07 17-07 : EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE LA VILLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ	25
2024 07 17-08 : CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET ENEDIS POUR L'ÉTABLISSEMENT DE CÂBLES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINS SUR LA PARCELLE COMMUNALE RÉFÉRENCÉE SECTION AC N° 680, RUE DE L'ÉRIDENCE, AU COLLÈGE JACQUES-DECOUR	28
FINANCES :	29
2024 07 17-09 : MODIFICATION DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES DE LA MÉTROPOLE – EX-CRÉDITS CRST	29
2024 07 17-10 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS VERT MÉTROPOLITAIN – MODIFICATION	31
2024 07 17-11 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT À TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE	32
2024 07 17-12 : REMISE GRACIEUSE SUR TITRE D'UN EXERCICE ANTÉRIEUR – APPROBATION	34
JEUNESSE :	35
2024 07 17-13 : CRÉATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	35
JURIDIQUE :	39
2024 07 17-14 : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UN LOGEMENT À L'ASSOCIATION HUMANITAIRE <i>UN SOURIRE EN FACE</i>	39
PETITE ENFANCE :	41
2024 07 17-15 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE RELATIVE AU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)	41
POLITIQUE DE LA VILLE :	42
2024 07 17-16 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2024 03 27 – 24 RELATIVE À LA PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE, PROLONGÉ JUSQU'EN 2024	42
2024 07 17-17 : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »	43
2024 07 17-18 : ATTRIBUTION DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV)	47
SCOLAIRE :	49
2024 07 17-19 : MISE EN CONFORMITÉ DES PARTICIPATIONS FAMILLES	49
RESTAURATION MUNICIPALE :	51

2024 07 17-20 : INSCRIPTION DU TEMPS DE PAUSE MÉRIDIDIENNE AU TITRE DE LA PRESTATION DE SERVICE CAF	51
URBANISME :	52
2024 07 17-21 : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE GROUPE CHESSE – CENTRE COMMERCIAL MAURICE THOREZ.....	52
2024 07 17-22 : RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ MINIOT	67
VIE ASSOCIATIVE :	68
2024 07 17-23 : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DES CAUTIONS À COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2024 – ADOPTION RÈGLEMENT INTÉRIEUR	68
QUESTIONS ORALES :	71
1. QUESTION ORALE DU GROUPE <i>A GAUCHES TOUTE !</i>	71
2. QUESTION ORALE DU GROUPE <i>AGIR ENSEMBLE – TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CITOYENNE</i>	72
3. QUESTION ORALE DU GROUPE <i>J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS</i>	73

La séance est ouverte à 18 heures.

M. FRANÇOIS : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Merci d'être venus ce soir pour ce dernier Conseil municipal avant les vacances scolaires. Je rappelle que le public ne doit pas troubler la bonne tenue de ce Conseil municipal par des manifestations, quelles qu'elles soient. Le quorum est atteint. Nous avons un secrétaire de séance : Monsieur Olivier Conte.

Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Olivier CONTE.

M. FRANÇOIS : Je déclare donc la séance du Conseil municipal du 17 juillet 2024 de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps ouverte. Je vais énumérer les pouvoirs.

Madame Annick Marichal donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Monsieur Christophe De Amorim donne pouvoir à Monsieur Alain Garcia.

Monsieur Romain Danger donne pouvoir à Monsieur Mickaël Chapeau.

Madame Annick Volatiana donne pouvoir à Madame Jeanine Métais.

Madame Laurence Lefèvre donne pouvoir à Monsieur Christian Bonnard.

Madame Gamzé Ak donne pouvoir à Monsieur Mukerrem Ak.

Madame Marion Persiani donne pouvoir à Monsieur Olivier Conte.

Monsieur Régis Durouchoux donne pouvoir à Monsieur Alain Delanchy.

Monsieur Anis Guelmami donne pouvoir à Monsieur Cyrille Jeanneau jusqu'à son arrivée. Vers quelle heure ? Vers 19 h 30, OK.

Madame Fatiha Kendri donne pouvoir à Monsieur Nabil Benzaït.

Monsieur Cédric Rosmorduc donne pouvoir à Monsieur Michel Soulas.

Madame Sylvie Lenoble donne pouvoir à Monsieur Mohamed Benbedra.

Madame Catherine Bonneau donne pouvoir à Madame Laëtitia Allyasbgran-Quintard

Monsieur Benzaït, vous vouliez faire une intervention ? Je vous en prie.

M. BENZAÏT : Merci. Juste une intervention au début de conseil : à l'occasion de la création du *Nouveau Front Populaire* et donc de la disparition de la NUPES, nous avons décidé de rejoindre ce dernier et de ne plus rien attendre de LFI. Dorénavant, notre groupe redevient *Vivre ensemble Solidaires en Métropole tourangelle* et défendra le programme du « NPF ». Nous adresserons aux services de la Ville les informations nécessaires à notre identification, sur les outils de communication de la Ville, dès demain. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci beaucoup Monsieur Benzaït. C'est bien de clarifier cette situation. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Juste pour information, ce n'est pas le « NPF », c'est le *Nouveau Front Populaire*.

M. BENZAÏT : Juste une erreur de lecture de ma part, merci.

M. JEANNEAU : Non, parce que NFPF, ça fait penser à une autre histoire...

M. BENZAÏT : Laquelle ?

M. FRANÇOIS : Attendez, on ne va pas commencer les parties de ping-pong !

M. BENZAÏT : Non non, mais je me suis juste trompé sur la lecture.

M. JEANNEAU : Oui oui, il n'y a pas de souci.

M. BENZAÏT : C'est peut-être à l'époque de la collaboration avec François Mitterrand ? Bon, on y reviendra à un autre moment.

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît ! Monsieur Jeanneau, si vous voulez bien prendre la parole et aller au plus vite, s'il vous plaît ! Nous vous attendons. Merci.

M. JEANNEAU : En parlant d'histoire justement, je souhaiterais que nous puissions faire une minute de silence par rapport à la disparition d'Henri Boussiquet, qui a été conseiller municipal et adjoint aussi, donc voilà. Est-ce que j'ai besoin d'en dire plus ? Ou souhaitez-vous, Monsieur le Maire, évoquer la vie d'Henri Boussiquet ?

M. FRANÇOIS : Non, je vous propose de nous lever. Merci.

M. CONTE : Alors, nous ferons aussi une minute de silence pour Monsieur Charon, qui était le président de la FNACA.

[TIME CODE : 4 min 44 s]

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

M. CONTE : Merci pour lui, merci pour eux.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Merci. D'abord, bonjour à tous, c'est vrai que je suis arrivé au tout dernier moment, donc je n'ai pas eu l'occasion de saluer tout le monde.

Puisque tout à l'heure nous avons évoqué une clarification, nous souhaiterions également avoir une autre clarification. Il a quelque temps maintenant, avant le premier tour des législatives, il nous avait semblé entendre dire que Monsieur Brimou abandonnerait ses mandats d'adjoint... Donc pour que les choses soient claires, et pour que les votes se fassent aussi en toute transparence, pour savoir qui voterait quoi, nous voudrions savoir si Monsieur Brimou continue effectivement ses missions d'adjoint à la Jeunesse, etc. Merci.

M. FRANÇOIS : L'intéressé va vous répondre. Monsieur Brimou, vous avez la parole.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire. Ma présence ici témoigne de mon engagement jusqu'à la fin de ce mandat, c'est également ce pourquoi nos concitoyens nous ont élus. Donc je suis présent aujourd'hui jusqu'en 2026. Je vous remercie.

M. FRANÇOIS : Merci beaucoup pour cette précision. Je vous propose de passer aux vœux et la parole est au groupe *A GaucheS Toute !*

[TIME CODE : 07 min 3 s]

VŒUX :

2024 07 17-01 : Vœu présenté par le groupe d'opposition A GaucheS Toute ! demande d'identifier le ou les propriétaires de la parcelle AB 128 sise 18 rue Marceau, demande, si besoin, au tribunal administratif la désignation d'un expert pour qu'il examine le bâtiment, demande d'engager une procédure de bien en état d'abandon qui vise :

- **à contraindre le propriétaire à exécuter des travaux pour faire cesser l'état d'abandon,**
- **à poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique, en cas de carence du propriétaire.**

Rapporteur : M. Michel SOULAS

Lors du conseil municipal du 4 juin dernier, nous avons débattu du projet de cession, très largement contesté, des biens Marceau. À cette occasion la question de l'état des biens municipaux, de leur entretien, s'est trouvée au cœur de certains arguments.

Monsieur le Maire a même affirmé, comme en témoigne son intervention retranscrite en page 15 du Procès-Verbal, « être attentif à l'état bâtementaire de la ville de Saint-Pierre-des-Corps » et que « sur certains bâtiments, on pourrait se poser la question de faire un arrêté de péril ».

Sans revenir sur la terminologie juridique, qui voudrait plutôt parler d'arrêté de mise en sécurité, nous tenons ici à rappeler que les obligations d'entretien n'incombent pas simplement aux collectivités, mais également aux personnes privées propriétaires.

En ce sens nous souhaitons aborder le sujet problématique de la parcelle numéro AB 128 de 1 253 m², dont ce qui reste de la maison d'habitation sise au 18 de la rue Marceau (soit à l'angle de la rue Marceau et de l'avenue Jean Bonnin).

Cette maison est dans un état de délabrement très avancé, elle semble présenter un risque pour les riverains et usagers de la voie publique, et l'absence d'entretien des parties extérieures et intérieures laisse à penser à un réel problème d'insalubrité.

L'état de ce bien est manifestement une nuisance pour les riverains, une injure à l'entrée de ville de Saint-Pierre-des-Corps et il nous paraît nécessaire d'agir rapidement pour solutionner les désordres.

Le Maire ayant annoncé être en réflexion sur les procédures de péril, les élus d'A GaucheS Toute présentent le vœu suivant :

- *Considérant qu'il est de la responsabilité des propriétaires privés de maintenir en bon état son patrimoine immobilier,*
- *Considérant que le maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune,*
- *Considérant le besoin de soigner le patrimoine urbain et l'ensemble des entrées de villes,*
- *Considérant l'état de la parcelle AB 128 sise au 18 de la rue Marceau*

Le Conseil Municipal demande au Maire de bien vouloir :

1. IDENTIFIER le ou les propriétaires de la parcelle susvisée.
2. DEMANDER, si besoin, au tribunal administratif la désignation d'un expert pour qu'il examine le bâtiment.
3. ENGAGER une procédure de bien en état d'abandon qui vise :
 - à contraindre le propriétaire à exécuter des travaux pour faire cesser l'état d'abandon,
 - à poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique, en cas de carence du propriétaire.

Je vous remercie.

[TIME CODE : 9 min 35 s]

M. FRANÇOIS : Très bien. Il se trouve que le propriétaire n'est autre que moi-même, par l'intermédiaire d'une Société Civile Immobilière. Je vais laisser la parole à Monsieur Olivier Conte, et je ne participerai pas au vote, bien entendu.

M. CONTE : Bonsoir à tous. Effectivement, comme vient de vous le dire Monsieur le Maire, c'est un bien privé dont le propriétaire est la SCI EUSEBIE. Par contre, il s'agit d'une procédure administrative sur un bien privé, donc il n'y a pas lieu que celle-ci fasse l'objet d'un vœu. Cependant vous pouvez très bien prendre attache auprès du service Urbanisme pour qu'une procédure administrative soit étudiée. Donc nous voterons contre, mais si vous lancez cette procédure auprès du service Urbanisme, elle sera étudiée bien sûr avec sérieux.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Je remercie Monsieur Conte de sa réponse. Mais même si nous avons pris cet exemple emblématique d'une entrée de ville avec un bâtiment insalubre, nous vous rappelons également que sur le territoire de la commune, il existe d'autres biens qui posent un problème et qui cette fois-ci engagent la responsabilité de la commune et du Maire.

Je pense notamment, j'ai été interpellé récemment par les riverains de la rue Jeanne Labourbe à propos de l'entrepôt du magasin *Tokai*, qui est maintenant d'une insalubrité totale : il y a eu des départs d'incendie, il y a eu des canalisations qui ont explosé, donc il y a à la fois un problème de sécurité et d'insalubrité. Et je prends également cet exemple-là pour dire qu'effectivement depuis quelque temps, vous vous focalisez sur les biens appartenant à la commune : dont acte et du coup, chaque fois vous vendez... Mais il n'empêche que sur la commune, cela pose des problèmes pour les riverains. Et d'ailleurs, ils vous ont écrit, je crois. Enfin je ne le crois pas, j'en suis sûr puisque j'ai eu le courrier début juin, et ils n'ont eu aucune réponse.

Pour information hier soir, avec les élus d'*A GaucheS Toute !*, nous avons une audience avec le préfet. Nous n'y allions pas que pour ça, mais nous nous sommes permis, entre autres, d'aborder cette question du bien *Tokai*. Et ce sujet engage véritablement la responsabilité de la Ville. Donc effectivement, à travers ce vœu nous voulions signifier que sur la commune, il se pose pour des riverains, qui n'y sont pour rien, un problème évident de voisinage. Car lorsqu'il s'agit de problèmes de sécurité, d'insalubrité, et je ne parle pas de toutes les nuisances qui vont derrière, eh bien effectivement, ça pose un problème.

Donc de toute façon, nous saisisons évidemment le tribunal administratif, mais je vous engage, Monsieur le Maire, à nous écouter. Car quand des riverains vous écrivent pour signaler ce type de désordre, je pense que la moindre des choses, un mois et demi après, ce serait de leur répondre. Parce que finalement, chaque fois ça se termine dans ma boîte aux lettres, et nous, nous nous retournons vers les services de l'État. Merci.

M. FRANÇOIS : Très bien, je vais juste répondre sur *Tokai* puisque je ne me permettrai pas de répondre sur le bien qui fait l'objet de ce vœu. Concernant la nuisance évoquée, oui, c'était une nuisance liée aux gens du voyage, vous l'avez su.

M. SOULAS : Mais pas seulement !

M. FRANÇOIS : Et en ce qui concerne l'état sanitaire du bâtiment, il tient debout et il n'y a aucun risque particulier.

M. SOULAS : Vous êtes entré dedans ?

M. FRANÇOIS : Oui, bien sûr que je suis entré dedans, déjà. Plusieurs fois, même, Monsieur Soulas. Voilà, je vous propose donc de voter ce... Ah oui, Madame Grosliéron, excusez-moi : alors effectivement, vous avez envoyé un amendement qui a été reçu hors délai. Donc nous n'avons pas pu l'accepter, c'est ce que m'a transmis mon Directeur Général des Services.

Il faut le déposer 72 heures avant, mais vous pouvez peut-être l'exprimer ? On peut... Je ne sais pas... Mais il y a un règlement, il y a un règlement. C'est 72 heures avant, Madame Grosliéron.

Mme GROSLÉRON : Mais je pensais aussi qu'on pouvait déposer un amendement en séance. On l'a déjà fait.

M. FRANÇOIS : Oui, c'est vrai.

Mme GROSLÉRON : Vous l'avez même fait vous-même pour le dernier conseil.

M. FRANÇOIS : C'est vrai. Mais ce n'est pas dans le règlement intérieur, donc il faudra changer le règlement intérieur.

M. CONTE : Alors après, effectivement, ça peut faire l'objet d'une modification du règlement intérieur pour se laisser un peu plus de temps, si on souhaite faire un amendement. Si tout le monde est d'accord, cela peut être fait. Et puis nous travaillerons effectivement à modifier peut-être le règlement intérieur...

Mme GROSLÉRON : Excusez-moi, mais donc on ne parle pas du tout de cet amendement ?

M. FRANÇOIS : Si ! Laissez-moi terminer, je n'ai pas fini de vous adresser la parole, Madame Grosliéron. Mais nous vous écoutons pour proposer l'amendement que vous vouliez déposer sur ce vœu. Merci.

Mme GROSLÉRON : Nous proposons donc d'élargir le périmètre des actions de la majorité municipale par les modifications suivantes :

- après le dernier « considérant », « *considérant l'état de la parcelle AB128 sise au 18 rue Marceau* », nous proposons de rajouter à la ligne un autre « considérant » formulé ainsi, « *considérant que d'autres parcelles privées sont dans un état similaire* ».
- ensuite, deuxième modification, après « *le Conseil municipal demande au Maire de bien vouloir...* », nous proposons de rajouter un premier alinéa et mettre au pluriel les phrases suivantes en modifiant la numérotation, ce qui donne :

« *Premièrement, rechercher si besoin et identifier toutes les parcelles concernées.*

Deuxièmement, identifier le ou les propriétaires de la parcelle susvisée et des autres parcelles concernées.

Troisièmement, demander si besoin au tribunal administratif la désignation d'un expert pour qu'il examine chaque bâtiment concerné.

Quatrièmement, engager une procédure de bien en état d'abandon qui vise... etc. ». Les deux dernières phrases restant inchangées sur le vœu.

M. BENZAÏT : Et si cela peut faire jurisprudence, dans le procès-verbal que nous allons devoir approuver après...

M. FRANÇOIS : Demandez la parole, s'il vous plaît !

M. BENZAÏT : Je demande la parole. Je cite la page 36 du précédent procès-verbal : Monsieur Emmanuel François « *Alors, du coup, je vais proposer un amendement à cette Assemblée...* »

Donc c'est une coutume chez vous de proposer des amendements en plein Conseil. C'est la page 36 du précédent procès-verbal, donc je ne vois pas d'objection à ce qu'il y ait un amendement qui soit présenté en séance, d'un point de vue technique. Merci.

M. SOULAS : Et j'ajoute que nous soutenons également l'amendement qui est présenté par le groupe *Agir ensemble*. Le fait que notre vœu soit modifié et élargi ne nous pose pas de problème : en tout cas pour *A GaucheS Toute !* nous le voterons également dans la proposition formulée par Béatrice Grosliéron.

M. FRANÇOIS : Je pense qu'en effet, c'est mieux de tourner ce vœu d'une manière générale. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Il en sera de même pour nous. L'aspect général, en fait, est plus important que l'aspect individuel, même si l'aspect individuel doit se faire.

M. FRANÇOIS : Nous sommes bien d'accord. Donc nous votons pour l'amendement.

Après débat,

Madame Béatrice Grosliéron du groupe « Agir Ensemble, Transition écologique et citoyenne » propose un amendement.

Après « Considérant l'état de la parcelle AB128 sise au 18 rue Marceau », Madame Grosliéron propose de rajouter la phrase qui suit et de modifier le texte :

- **Considérant que d'autres parcelles privées sont dans un état similaire,**

Le conseil municipal demande au Maire de bien vouloir :

- 1- **RECHERCHER si besoin et IDENTIFIER toutes les parcelles concernées**
- 2- **IDENTIFIER le ou les propriétaires de la parcelle susvisée et des autres parcelles concernées**
- 3- **DEMANDER, si besoin, au tribunal administratif la désignation d'un expert pour qu'il examine chaque bâtiment concerné,**
- 4- **ENGAGER une procédure de bien en état d'abandon qui vise :**
 - **à contraindre le propriétaire à exécuter des travaux pour faire cesser l'état d'abandon,**
 - **à poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique, en cas de carence du propriétaire.**

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal adopte l'amendement à l'unanimité.

[TIME CODE : 16 min 35 s]

M. FRANÇOIS : L'amendement est reçu. Nous passons au vote du vœu. Alors, moi, je ne prends pas part au vote.

M. JEANNEAU : Excusez-moi, mais puisque l'amendement a été voté favorablement, pourquoi votez-vous contre le vœu ?

M. FRANÇOIS : Parce qu'on a le droit de vouloir donner à ce vœu un caractère général, mais on a le droit de ne pas être d'accord avec la formulation de ce vœu.

M. JEANNEAU : Mais comme la formulation a évolué... Parce que c'est vrai que cette question a été passée d'un cas individuel, qui vous concernait, à un cas général.

M. CONTE : Mais le cas individuel reste quand même conséquent dans l'ensemble du vœu.

M. FRANÇOIS : Exactement !

M. JEANNEAU : Ben vu l'amendement, je ne considère pas qu'il soit...

M. FRANÇOIS : Bon, on ne va pas discuter. Allez, qui est pour ce vœu ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 19 voix contre et 11 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), rejette le vœu à la majorité.

M. le Maire Emmanuel FRANÇOIS n'a pas pris part au vote, le pouvoir lui ayant été donné par Mme Annick MARICHAL n'est donc pas pris en compte.

[TIME CODE : 17 min 33 s]

M. FRANÇOIS : OK, le vœu est rejeté à la majorité. La parole est maintenant à Madame Grosliéron.

2024 07 17-02 : Vœu concernant l'avenir du service municipal d'aide à domicile de Saint-Pierre-des-Corps, présenté par Agir Ensemble, transition écologique et citoyenne, avec le soutien de J'aime Saint-Pierre-des-Corps et de A GaucheS Toute !

Rapporteur : Mme Béatrice GROSLÉRON

Considérant que le Service municipal d'Aide à Domicile de Saint-Pierre-des-Corps offre actuellement un service touchant quotidiennement près de 200 personnes très fragilisées, service qui leur permet de rester encore chez elles en sécurité dans une relative autonomie,

Considérant qu'actuellement une trentaine d'intervenantes accompagnent ces personnes et qu'elles le font dans des conditions de stabilité pour leur emploi,

Considérant que parce qu'il est un service public municipal, et qu'ainsi il est géré au plus près des usagers comme des personnels, ce service a ainsi acquis une mise en confiance plus grande de ses usagers et a fait ses preuves,

Considérant que ce service n'est pas rentable et que les aides de l'État et du département ont été, ou bien non attribuées, ou bien sensiblement diminuées, mais considérant également que le devoir d'une municipalité est de préserver par solidarité des services efficaces envers une population fragile, en compensant le déficit structurel du SAD,

Considérant que des rumeurs de privatisation de ce service circulent, et afin d'y mettre fin,

Nous demandons au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de s'engager solennellement à garantir la pérennité du fonctionnement actuel de cette structure municipale.*

M. FRANÇOIS : Merci Madame Grosliéron, je vais laisser la parole à Madame Jeanine Métais parce que le SAD, c'est une compétence du CCAS. Mais déjà pour rectifier, sachez que ce n'est pas 200 personnes, mais une quarantaine de personnes. Je laisse la parole à Madame Métais.

Mme MÉTAIS : Actuellement, le service du SAD fonctionne comme normalement. Une étude est en cours, elle sera présentée au dernier trimestre de 2024 : elle sera présentée au CA du CCAS, c'est une compétence du CCAS.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, il n'empêche que ça reste quand même un sujet d'intérêt municipal. Et au sein de ce Conseil municipal, nous devons pouvoir collectivement échanger, analyser sur l'avenir de ce service : donc cela justifie tout à fait le vœu qui est porté par le groupe *Agir Ensemble* et qui est soutenu par les deux autres groupes d'opposition. Donc j'entends que Jeanine Métais indique que ça relève de la compétence du CCAS, mais nous sommes bien sur un sujet d'intérêt municipal, et on ne va rien vous cacher : lorsqu'effectivement nous discutons avec des habitants de Saint-Pierre-des-Corps, nous sentons très bien qu'il y a un fort attachement des habitants à ce service, qu'ils en bénéficient ou pas. Donc je crois que vous pouvez partager notre inquiétude... Parce qu'on sait très bien que lorsqu'on dit « on réfléchit », et il y a quelque temps on nous a parlé d'un audit, eh bien généralement, on craint que l'avenir de ce service bascule sur le privé. C'est ça l'objet de la discussion ce soir.

Donc nous préférons que ces discussions aient lieu au sein du Conseil municipal. Alors, bien évidemment, elles auront lieu aussi au sein du Conseil d'administration du CCAS, mais je le redis : dans la mesure où ce sujet relève de l'intérêt municipal, il nous semble évident que l'ensemble des Conseillers municipaux peuvent se positionner par rapport au vœu que nous venons de présenter.

M. FRANÇOIS : Monsieur Conte ?

M. CONTE : Tout à fait, alors ça reste effectivement une compétence du CCAS, mais l'étude est en cours. Donc je pense qu'il faut déjà mener à bien cette étude pour qu'on puisse ensuite en débattre. Aujourd'hui effectivement nous nous posons des questions, nous nous en posons aussi sur d'autres services... Voilà, il y a ce fameux audit dont on parle et effectivement nous regardons tous les fonctionnements. Donc aujourd'hui il y a un fonctionnement au sein du CCAS sur le service d'aide à domicile, avec une étude qui est faite par les services : cette étude est en cours et elle sera présentée.

M. SOULAS : Dernier point, quand même, j'entends qu'il y a une étude. Mais il n'empêche que derrière le service d'aide à domicile il y a effectivement les bénéficiaires, mais il y a aussi les salariés. Or je pense qu'aujourd'hui lorsqu'on discute avec les salariés, ils sont dans le flou le plus total. Car lorsqu'il n'y a pas d'informations, ce sont les rumeurs qui circulent et qui font foi à ce moment-là. Donc clairement je pense que ça manque de transparence : alors je ne dis pas que c'est volontaire de votre

part, mais on arrive à un moment donné où effectivement, cette question se pose, y compris pour les salariés.

D'ailleurs, nous avons encore eu l'exemple ce matin sur le marché, d'une des salariés nous disant, « ben non, on n'en sait rien, il paraît que... on a entendu dire, mais... » Donc ça pose un problème.

M. CONTE : Les rumeurs vont vite, c'est vrai, à Saint-Pierre-des-Corps. Mais je vous rappelle quand même que là dernièrement, nous avons mis en CDI sept personnes au SAD. Donc effectivement, il faut quand même laisser les services aller au bout de cette étude pour qu'elle soit présentée. Et en fonction de ce qui va ressortir, nous pourrons prendre une décision.

M. FRANÇOIS : Nous avons toujours été extrêmement bienveillants en ce qui concerne le personnel de la collectivité de Saint-Pierre-des-Corps, et vous le savez. Nous ne manquerons donc pas de continuer à l'être. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Une question simple : vous dites qu'il y a donc 40 bénéficiaires, vous l'admettez, sur cette année ?

M. FRANÇOIS : Non, il y a 40 salariés.

M. JEANNEAU : Combien y a-t-il de bénéficiaires ?

Mme MÉTAIS : 188 [24 min].

M. JEANNEAU : Voilà.

Mme MÉTAIS : Il y a 30 agents, dont 4 titulaires plus 4 titulaires administratifs, soit un total de 8 titulaires. Et 22 auxiliaires de vie. Et donc ces personnes accompagnent actuellement, dans les mêmes conditions qu'auparavant, les bénéficiaires.

Donc comme je vous disais tout à l'heure, il y a 188 bénéficiaires, en comptant l'accompagnement à la personne et le portage des repas. C'est englobé dedans. Et donc le personnel sera accompagné : de toutes les façons nous n'allons pas les laisser comme ça, sur le bord de la route, sans faire quoi que ce soit. Ils seront accompagnés. De toutes les façons, il y aura une restructuration des services du CCAS.

M. JEANNEAU : Mais attendez. Si je peux me permettre, le discours est un petit peu ambivalent, entre ce que nous indique le Maire, et ce que vous nous indiquez vous-même.

C'est-à-dire que là, vous êtes sur une logique de restructuration alors que le Maire est sur une logique d'étude. Alors, est-on sur une restructuration ? Cela reviendrait à dire que l'étude est déjà faite... Mais attendez, avant tout cela, j'ai une question à vous poser : quel était le nombre de bénéficiaires l'année dernière ? Parce que là nous avons évoqué les chiffres 2024. Mais quels étaient les bénéficiaires en 2023 et en 2022 ? Les chiffres étaient-ils supérieurs ou inférieurs aux chiffres que nous avons actuellement ?

Mme MÉTAIS : Je ne saurais pas dire.

M. JEANNEAU : Vous êtes adjointe depuis deux ans !

Mme MÉTAIS : Assez volontairement, j'ai préparé ces petits éléments, par rapport aux vœux. Mais je ne suis pas allée voir avant.

M. JEANNEAU : Madame Métais, vous êtes adjointe depuis un certain temps, donc vous devriez connaître les chiffres sur 2022, 2023... Au moins 2023 !

Mme MÉTAIS : Je ne les ai pas là. Donc je vous les transmettrai, c'est promis. Dès demain, je me renseigne.

M. JEANNEAU : D'accord. Sachant que cette étude comme vous dites, Monsieur le Maire, remonte déjà à au moins un an, il me semble. Parce qu'elle avait commencé il y a un an. Cela veut dire que les services mettent plus d'un an à travailler sur le sujet.

Donc c'est vrai que lorsqu'on entend les termes « étude », c'est votre mot Monsieur le Maire, et le terme de « restructuration », avec votre expression « on ne laissera pas le personnel au bord de la route »... Eh bien cela indique fortement soit une modification du périmètre du SAD, puisque vous avez évoqué plusieurs éléments, soit carrément une diminution du service, voire carrément un abandon du service ! Donc pourriez-vous être clair sur ce thème ? Est-ce que vous parlez, Madame Métais, de restructuration ? Ou est-ce que vous parlez d'étude ?

M. FRANÇOIS : Alors, je vais me permettre de répondre.

M. JEANNEAU : Non, c'est à Madame Métais que je pose la question, qui est adjointe.

M. FRANÇOIS : Je vais me permettre de répondre. Je suis encore le Maire et j'ai encore le droit de répondre, d'accord ? Et je suis président du CCAS, pour votre information. Donc à un moment donné, oui, il y a une étude. Il y a une étude pour une réorganisation ou une restructuration, comme vous voulez. Mais il y a une étude sur la faisabilité de l'amélioration des fonctions du SAD. Vous n'êtes pas sans savoir, probablement, que c'est de plus en plus difficile d'avoir un service d'aide à domicile, et d'avoir le nombre de personnes salariées suffisant pour assurer un service en continu pour la population, alors que c'est indispensable de le faire.

Donc ça, c'est quelque chose qu'on connaît. C'est quelque chose que je connais de par mon métier, et de par les rencontres que j'ai eues avec des personnes qui s'occupent effectivement de services à domicile. Donc voilà, l'objet de cette étude, c'est de savoir si, oui ou non, nous sommes performants pour la population, et s'il n'y a pas besoin de réorganiser ou de restructurer. Voilà, Monsieur Jeanneau, ça répond à votre question.

[TIME CODE : 27 min 56 s]

M. CONTE : Et si vous me permettez, je vais rajouter quelque chose. Je suis maintenant membre du Conseil d'Administration du CCAS depuis peu et donc pour avoir assisté à plusieurs CA, il y a quand même quelque chose qui ressort, pour tous les membres qui sont présents... Et même pour Sylvie Lenoble, elle pourra parler par rapport à ça. Donc ce qui ressort c'est qu'en fait, au niveau du périmètre du CCAS, on s'aperçoit qu'il faut travailler pour toucher plus de personnes. Parce qu'on s'aperçoit qu'on a quand même plus de précarité dans la ville. Et donc c'est pour ça qu'il y a toutes ces études en cours au niveau du CCAS : la question est de savoir comment articuler tout cela pour qu'il y ait davantage de solutions apportées aux habitants, et pour que le CCAS puisse toucher plus de personnes.

Donc tout ça, c'est la question du périmètre de fonctionnement du CCAS. C'est l'objet de cette étude-là, parce qu'aujourd'hui, on ne va pas se voiler la face, mais la subvention qui est mise pour le CCAS reste en grande majorité pour le service d'aide à la personne. Or moi, ce qui me pose question, c'est de voir la faiblesse du montant alloué pour les personnes en difficulté. Franchement, je ne comprends pas. Alors qu'on a parlé notamment du coût de l'eau, avec des gens qui ont du mal à payer l'eau, les factures d'électricité, etc. Or ça, ce sont des choses qu'on ne voit pas.

Alors, oui, on voit certes des personnes qui viennent pour obtenir une aide pour le frigo, des personnes qui sont en difficulté avec une dette, mais je pense qu'on peut peut-être aider plus de personnes sur la ville. Donc c'est ça que nous sommes en train de retravailler sur le CCAS.

M. FRANÇOIS : Allez, dernière intervention de Monsieur Soulas et après, on vote. Vous avez eu la parole, Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Et alors, j'ai le droit de poser des questions par rapport à ce qui a été évoqué devant tout le monde !

M. FRANÇOIS : Allez-y, Monsieur Soulas !

M. SOULAS : Donc, ce ne sera pas une question, mais une remarque, et puis peut-être un complément d'information. Cela fait un petit peu suite à ce que vient dire Monsieur Conte, mais c'était plus par rapport à votre dernière intervention, Monsieur Le Maire, quand vous parliez de « critères de performance »...

M. FRANÇOIS : Ah non, des « critères de performance » ce n'est pas ce que j'ai dit !

M. SOULAS : Non, mais c'est le terme que vous avez...

M. FRANÇOIS : Non, non, j'ai parlé « d'efficience dans le service rendu ». C'est différent, Monsieur Soulas.

M. SOULAS : On vérifiera lors du prochain Conseil municipal sur l'enregistrement. Il m'a semblé que vous avez dit « critères de performance ». Mais que vous ayez dit critères d'efficience ou critères de performance, il n'empêche qu'il nous semble qu'il faudrait aussi que cela se fasse en toute transparence... Parce que s'il s'avère que la priorité est effectivement la recherche du bien-être, de la bienveillance, la volonté de toucher le plus grand nombre, etc., alors, évidemment, nous pourrions trouver des accords, et on peut l'entendre.

Par contre, si les « critères de performance » ou « d'efficience » sont des critères financiers, là pour le coup...

M. FRANÇOIS : Ce ne sera pas le cas.

M. SOULAS : Mais je préfère le dire maintenant, ça méritera quand même qu'au sein de ce Conseil municipal on puisse en discuter ! Voilà merci.

M. FRANÇOIS : Je suis tout à fait d'accord. Monsieur Jeanneau pour la dernière intervention.

M. JEANNEAU : Merci. En fait, les paroles de Monsieur Conte, et de vous Monsieur le Maire, nous ont paru un peu plus claires, bien qu'il y ait quand même quelques hésitations... En fait, j'espère que le discours de Madame Métais a été retravaillé ou sera retravaillé... Parce que c'est vrai que lorsque vous évoquez concrètement le fait que « le personnel ne sera pas mis au bord de la route », ça indique quand même une certaine vue ou du moins une certaine vision ! J'ai dit.

M. FRANÇOIS : Merci. Alors, ce qui nous gêne en fait, Madame Grosléron, je vais vous le dire quand même : c'est de « *s'engager solennellement à garantir la pérennité du fonctionnement de cette structure municipale* ». Car tant qu'on n'a pas l'étude, on ne peut pas vous le garantir. Donc nous aurions souhaité effectivement voter ce vœu, mais nous allons voter contre pour cette raison-là : parce que justement vous nous demandez de nous engager de manière pérenne. Or nous avons une étude qui est en cours et à la fin de l'étude, effectivement nous en discuterons. Donc nous allons voter contre ce vœu et nous vous prions de nous en excuser.

Je mets donc ce vœu aux voix.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 21 voix contre et 11 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE,

Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), rejette le vœu à la majorité.

[TIME CODE : 31 min 42 s]

2024 07 17-03 : Vœu présenté par le groupe d'opposition J'aime Saint-Pierre-des-Corps portant sur l'attractivité de la ville de Saint-Pierre-des-Corps

Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU

La ville de Saint-Pierre-des-Corps peine à retrouver de l'attractivité. Les professionnels de santé s'en vont les uns après les autres, sans remplacement et sans aucun mouvement du côté de la municipalité et il en est de même de nombreux commerces.

Certes, de nombreux facteurs peuvent expliquer cela et tout n'est pas à mettre sur le dos de la majorité actuelle. Cependant, et comme nous le demandons depuis des années, une politique proactive peut enrayer ce phénomène.

Par ailleurs, les résultats des dernières élections ont démontré une volonté des habitants de voir un État, et par extension une municipalité, qui n'hésitent pas à agir pour leur bien-vivre. Les ventes qui se sont enchaînées à un rythme élevé depuis 2020 n'ont pas permis de mettre en place une politique volontariste alors que des biens vendus s'y prêtaient clairement.

Le groupe J'aime Saint-Pierre est convaincu qu'une autre voie est possible pour notre ville. Ainsi, notre groupe demande au conseil municipal de voter favorablement pour :

- *le maintien de l'intégralité des commerces de la place Maurice Thorez et l'encouragement de l'installation de nouveaux commerces,*
- *l'aide à l'installation ou à la mutualisation de locaux des professionnels de santé,*
- *la création d'un poste de manager de centre-ville,*
- *la mise en place d'une politique volontariste concernant les locaux commerciaux du centre-ville (préemption, taxe sur les locaux vacants...),*
- *l'organisation à la rentrée d'une commission « attractivité ».*

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur Jeanneau. J'ai une question à vous poser. Qu'entendez-vous par poste de « manager de centre-ville » ?

M. JEANNEAU : Je suis étonné de cette question, Monsieur le Maire, parce que cette question-là a déjà été posée de nombreuses fois, notamment par l'intermédiaire aussi d'un autre vœu.

Sur la définition d'un manager de centre-ville, je vous conseille d'aller sur le site de l'Université de Caen qui explique clairement ce qu'est un manager de centre-ville. Un manager de centre-ville en fait est une personne dédiée, d'une part, à l'animation commerciale donc aux commerces de centre-ville, afin de favoriser la coopération entre ses membres : donc cela servira à accompagner l'UCAPL. Et d'autre part, il s'agira aussi d'aller auprès de commerces n'existant pas sur le secteur, pour les amener à venir ici. Donc c'est une véritable politique volontariste.

Je crois de mémoire que la Ville de Loches, via la Communauté de communes, l'avait mis en place il y a un certain temps, je ne sais plus s'il y en a aujourd'hui. Mais en tout cas toutes les études démontrent que le fait d'avoir une personne dédiée, à cette attractivité du centre-ville, permet réellement d'agir et d'embellir notre ville, et la rendre attractive comme vous le dites chaque fois.

M. FRANÇOIS : Merci pour vos explications, mais il me semble que nous avons déjà un élu qui s'occupe de cette question, et je vais d'ailleurs lui laisser la parole.

M. JEANNEAU : Alors, l'élu, en fait...

M. FRANÇOIS : Ah non, vous permettez ? C'est moi qui tiens les débats Monsieur Jeanneau, encore une fois ! La parole à Monsieur Alain Delanchy, s'il vous plaît ! Merci.

M. JEANNEAU : Il faut vous détendre, Monsieur le Maire ! Détendez-vous, détendez-vous !

M. DELANCHY : Alors, pour reprendre point par point votre vœu : commençons par ce poste de manager. Certes c'est une piste intéressante. Pour autant nous pouvons aussi nous appuyer aujourd'hui sur l'UCAPL qui se redynamise. Et puis cela représente un budget de 60 000 euros par an, donc il y a des choix à faire. J'ai bien noté votre réflexion sur ce poste qui ne me semble vraiment pas inintéressante, mais nous devons trouver ce budget si cette piste est retenue.

Concernant le maintien de l'intégralité des commerces sur la place Maurice Thorez, il est bien évident que notre volonté n'est pas seulement de conserver nos commerces, mais d'en avoir d'autres. C'est d'ailleurs pour cela que nous vous demanderons tout à l'heure de voter pour le protocole d'accord avec le groupe Chessé, pour que nous puissions confier cette mission à des professionnels. Parce qu'aujourd'hui, aller rechercher de nouveaux commerçants ce n'est pas notre métier alors que c'est le métier de promoteurs comme Chessé.

Sur l'aide à la mutualisation des locaux de professionnels de santé, ce travail est engagé déjà depuis plusieurs mois, vous le savez. C'est ma réponse.

Concernant la mise en place d'une politique volontariste au sujet des locaux commerciaux du centre-ville, avec préemptions, taxes sur les locaux vacants, etc. Alors là, je dis oui, personnellement, je suis tout à fait d'accord pour réfléchir à la mise en place d'une taxe sur les locaux vacants, qui pourrait servir à des commerçants qui souhaitent s'installer sur notre commune. C'est une piste à laquelle nous devons réfléchir.

Et pour ce qui est de la Commission « attractivité », oui je suis favorable à la tenue d'une Commission Attractivité, qui puisse se faire à la rentrée. Je pense que nous en discuterons tous ensemble lors d'un prochain bureau.

M. FRANÇOIS : Très bien. Je vais me permettre de laisser la parole à Monsieur Soulas et je la reprendrai après.

M. SOULAS : Vous avez quasiment répondu aux questions que nous avons posées. Évidemment, nous allons soutenir le vœu de *J'aime Saint-Pierre* parce que je pense que nous partageons tous ici ce constat, ce diagnostic que nous faisons aujourd'hui d'une désertification commerciale de Saint-Pierre-des-Corps. Et il n'y a pas que le centre-ville, il y a aussi par exemple les commerces sur la place de la Loco, devant le petit marché : j'apprends encore qu'il y a un commerce qui va fermer, il n'y aura pas de repreneur. Donc finalement, c'est vraiment une problématique qui touche Saint-Pierre-des-Corps, et d'ailleurs pas seulement Saint-Pierre-des-Corps. Donc c'est une première raison pour laquelle nous soutenons ce vœu.

La deuxième raison, mais vous y avez répondu, c'est que ce vœu exprime la volonté que cette Commission Attractivité puisse se réunir à la rentrée et aborder tous les sujets qui sont pointés par *J'aime Saint-Pierre*, y compris la question du manager de centre-ville. Moi, j'avoue que je ne demande qu'à être convaincu et je pense pouvoir en être convaincu, mais il faut en discuter.

Donc de toute façon, c'est la raison pour laquelle *A GaucheS Toute !* va voter ce vœu. Et en outre, vous nous rassurez puisque vous dites que tous les points évoqués dans ce vœu seront abordés à la rentrée. Donc il n'y a aucune raison que le Conseil municipal ne vote pas à l'unanimité ce vœu présenté par *J'aime Saint-Pierre*...

M. FRANÇOIS : Alors, justement, vous me donnez l'occasion de répondre à votre interrogation, Monsieur Soulas. Ce qui est intéressant, c'est qu'on a l'impression quand même que ce vœu, c'est de la récupération politique. Parce que toutes les actions dont on parle dans ce vœu, nous les avons déjà engagées au sein de la municipalité. Donc c'est très subtil de votre part, Monsieur Jeanneau, mais nous voterons contre ce vœu parce que vous nous prenez vraiment pour des jambons ! Vraiment !

M. JEANNEAU : Le jambon va répondre...

M. SOULAS : Mais on ne vous prend pas pour des jambons ! Non, mais quand même ! Il n'y a pas de récupération politique mais quand même : par exemple, quand j'ai dit que nous ne demandions qu'à être convaincus par le fait que ce poste de manager de centre-ville puisse être une piste de réflexion pour la Ville... Et vous, vous dites que cela coûtera 60 000 euros. Enfin peu importe, mais s'agirait-il d'un poste à temps complet ? Ou d'un mi-temps ? Partagerait-on ce poste avec une autre collectivité ? Serait-ce un CDI ? S'agira-t-il de quelqu'un qui serait recruté sur une mission spécifique ?

Voilà donc ces questions-là méritent quand même qu'on puisse en débattre dans cette Commission d'attractivité, et là il n'y a pas de récupération politique. Et si les arguments venaient à nous montrer qu'effectivement, ce ne serait pas forcément la piste la plus adéquate, eh bien dont acte et j'en serais alors désolé pour Cyrille Jeanneau. Mais aujourd'hui on ne peut pas se priver d'une réflexion collective à ce sujet, parce que c'est un vrai problème. Car rappelez-vous, tout à l'heure nous l'avons déjà abordé un petit peu à travers le SAD : nous avons une population qui vieillit donc la question des commerces de proximité, elle est prégnante aujourd'hui.

Il faut donc que ce diagnostic soit posé et que nous puissions en débattre dans la Commission d'attractivité : je veux dire que ce n'est pas de la récupération politique, c'est simplement du bon sens.

M. FRANÇOIS : Très bien. On l'entend, je l'ai bien entendu, nous l'avons bien entendu, il n'y a aucun souci là-dessus. Ce sera abordé, cette question sera évidemment abordée en Commission, Monsieur Soulas, et nous en parlerons.

Il me semble que Monsieur Benzaït avait demandé la parole, avant Monsieur Jeanneau. Monsieur Benzaït ?

[TIME CODE : 40 min 11 s]

M. BENZAÏT : Merci Monsieur le Maire. Donc si on voit un peu quelle est l'intention derrière ce vœu, finalement cela consiste un peu en une reprise du dispositif « Cœur de ville ». Alors, ce que nous contestons sur ce vœu de notre côté, c'est le fait de le limiter au seul centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps, sur un diagnostic un peu général. Comment accepter une proposition, sur l'attractivité commerciale et artisanale, limitée au seul centre-ville ? Surtout au regard de la réalité des activités sur le reste de la ville et de son territoire, à La Rabâterie, à l'est de la ville qui est délaissé, le secteur Viala qui a été évoqué...

Donc pour nous, c'est une vision un peu étrange sauf si on bénéficie d'un dispositif de l'État, à l'image de celui qui est alloué sur les quartiers populaires, ou du dispositif « Cœur de ville » où l'État intervient sur les territoires pour répondre à des difficultés spécifiques. Mais on a presque l'impression d'être dans une forme de discrimination territoriale de la ville, étant donné que les commerces de proximité ne se limitent pas au seul centre-ville. Donc nous voterons contre. Merci.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Alors, malheureusement, voilà encore une méconnaissance de la part de Monsieur Benzaït, mais ce n'est pas grave, nous sommes habitués.

M. FRANÇOIS : Attendez, s'il vous plaît ! Vous arrêtez vos allégations tout de suite !

M. BENZAÏT : Monsieur Jeanneau...

M. JEANNEAU : Je termine...

M. FRANÇOIS : Non non, Monsieur Benzaït, vous n'allez pas... Je m'en charge. Vous arrêtez ces allégations permanentes ! D'accord ?

M. JEANNEAU : Non, c'est bon ! Alors vous allez vous calmer ! Premièrement, vous vous calmez !

M. FRANÇOIS : Non, c'est vous qui vous calmez !

M. JEANNEAU : Non, moi je suis calme. Je suis très calme. Sauf qu'à un moment donné, se faire agresser tout le temps, etc., sur des terminologies qui n'ont rien à voir, cela commence réellement à me gonfler !

M. FRANÇOIS : Vous polluez ce Conseil municipal avec des allégations permanentes.

M. JEANNEAU : Pas du tout !

M. FRANÇOIS : Si !

M. JEANNEAU : D'accord, si vous voulez, allez ! On refait la ligue dissoute, c'est bon, on a compris !

M. BENZAÏT : Je répondrai par la suite, Monsieur ???... **[difficilement audible – 41 min 56 s]**

[TIME CODE : 42 min 3 s]

M. JEANNEAU : D'accord, on a compris. Aujourd'hui concernant le poste de manager de centre-ville, il ne s'agit pas, bien sûr, d'un centre-ville étriqué, mais de l'ensemble de la ville. On parle de commerçants pour tout le monde : ça, c'est le rôle du manager de centre-ville.

Ensuite pour vous répondre, je ne pense pas qu'on soit sur un montant de 60 000 euros. Mais après si vous voulez avoir une certaine somme complète, etc., il n'y a pas de souci. En fait je vous rappelle que comme l'a dit Michel Soulas tout à l'heure, nous sommes parfois sur des logiques de mutualisation, et pas seulement sur des postes pleins à temps complet. Tout dépend des missions que vous voulez attribuer au manager de centre-ville...

Concernant la promotion, il faut bien faire une distinction entre la promotion du commerce, et la vente de locaux. Je pense que la vente de locaux est une activité dédiée aux promoteurs immobiliers. Mais lorsqu'on parle de « promotion » entre guillemets, il s'agit bien d'actions proactives permettant à ce que, concrètement, comment dire, on se sente bien dans la ville et de façon à pouvoir agir. Donc c'est un appui qui est donné à l'UCAPL pour ses missions d'animation : voilà ce qu'est le rôle d'un manager de centre-ville. Donc n'y voyez pas un rôle très étriqué sur un centre-ville, ou sur des missions qui ne correspondraient pas à l'étendue de ce qu'il est possible de faire. Relisez concrètement la fiche sur le site de l'Université de Caen et vous verrez la totalité des missions pouvant être attribuées.

Par ailleurs je note que vous êtes OK concernant la taxe sur les locaux vacants, donc j'espère que nous y travaillerons assez rapidement. Concernant la Commission d'attractivité, je tiens juste à rappeler qu'il y a une adjointe à l'Attractivité donc l'idée, c'est justement d'essayer de développer toute cette communication autour de la ville et de ses bienfaits.

Concernant aussi les problèmes de santé, puisqu'Anis Guelmami n'est pas encore là, aujourd'hui, nous avons quand même une problématique sur les professionnels de santé qui désespèrent d'être entendus par la Mairie sur certains points, et qui commencent à vouloir quitter la ville. Et aujourd'hui, il n'y a pas de réponses qui leur sont données. Dernièrement, vous aviez passé un contrat avec une entreprise qui recherchait des médecins, mais cette entreprise est partie : nous n'avons même pas compris pourquoi elle était partie et nous n'avons pas eu de réponse par rapport à cela. Donc la

question se pose aussi des moyens que vous mettez en œuvre : qu'en est-il aujourd'hui ? Puisque c'est vous, Monsieur le Maire, qui nous aviez annoncé l'installation de cette entreprise en disant que vous alliez échanger avec elle, qu'elle ne paierait qu'un petit loyer et qu'elle nous trouverait des médecins... Or aujourd'hui, on se retrouve avec peu de loyer puisque l'entreprise n'est plus là, et pas de médecin retrouvé. Donc certes, vous avez travaillé, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu de résultats réellement probants.

M. FRANÇOIS : Alors, pour vous répondre, Monsieur Alain Delanchy.

M. DELANCHY : Oui, effectivement, nous travaillons « en sous-marin » parce que ce n'est pas facile, vous le savez, de trouver des médecins. Je peux vous donner une information : nous avons rendez-vous avec un médecin le 13 septembre, et j'espère qu'il acceptera un poste au Centre municipal.

M. FRANÇOIS : Voilà, merci pour cette réponse. Monsieur Chapeau, vous avez demandé la parole.

M. CHAPEAU : Merci Monsieur le Maire, et bonsoir. Je voudrais remercier Monsieur Delanchy pour le travail fait depuis le début de ce mandat. Parce que quand on écoute un petit peu, on a l'impression que notre centre-ville se désertifie et qu'on ne voit pas ce qu'il s'y passe vraiment.

Alors oui, dans le centre commercial place Maurice Thorez, malheureusement pour des raisons qui ne nous sont pas propres, l'opération est compliquée. Mais on a quand même récemment vu arriver sur le territoire un fromager, un réparateur informatique, un restaurant avenue de la République... Parce qu'il n'y avait aucune possibilité de restauration sur place à Saint-Pierre-des-Corps ! Et nous avons aussi un bar, nous avons un magasin portugais qui a ouvert rue Marcel Cachin depuis quelque temps... Donc on peut se plaindre de la situation, mais en tout cas ce n'est jamais de notre fait, Monsieur Jeanneau ! Et ce n'est pas du vôtre non plus.

Mais en attendant en fait, je ne voudrais pas que les gens puissent penser qu'à Saint-Pierre-des-Corps, il n'y aurait pas de commerce : ce n'est pas vrai. Aujourd'hui, dans la zone industrielle, il y a un magasin Picard qui a ouvert. Alors oui, c'est en zone industrielle, mais beaucoup de gens nous disent que ça leur évite d'aller chez Picard à Chambray. Et on peut aussi y aller en bus donc oui, c'est de l'autre côté, ce n'est pas grand-chose, mais en attendant il y a des magasins qui ont ouvert, et moi je m'en félicite. En tout cas, je voulais remercier Monsieur Delanchy pour le travail accompli...

Et c'est pareil pour les médecins : nous avons un cabinet médical, avec des orthophonistes, qui a brûlé. Nous avons tout mis en œuvre pour essayer de leur trouver une solution de repli. Aujourd'hui, ils vont pouvoir revenir : on travaille, et on le fait pour la population et pour ces commerces-là. Donc merci, Monsieur Delanchy, pour le travail que vous faites, parce que je pense que c'est très facile de toujours dire que ce qu'on fait, « c'est nul ».

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention, Monsieur Chapeau, qui est éminemment pertinente. Alors, nous vous avons prévenu, nous voterons contre ce vœu parce que nous considérons que ce vœu est simplement de la récupération politique. Par contre oui, il y aura une Commission Attractivité, bien sûr, et nous discuterons d'un manager de centre-ville, ça il n'y a aucun souci là-dessus. Et nous vous avons aussi répondu sur les autres propositions que vous avez faites.

Voilà, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 23 voix contre et 9 voix pour (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON), rejette le vœu à la majorité.

[TIME CODE : 47 min 20 s]

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions sur le suivi des vœux ? Pas particulièrement ? Vous avez eu la feuille, donc vous avez été renseigné.

Je vous propose donc d'approuver les procès-verbaux des Conseils municipaux.

PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 29 MAI ET 4 JUIN 2024 :

2024 07 17-04 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 mai 2024

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.

Énumération des remarques notifiées :

Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 mai 2024,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 29 mai 2024.*

M. FRANÇOIS : Alors, nous avons deux procès-verbaux à approuver. Il y a celui du 4 juin et celui du 29 mai, puisque vous savez qu'il y a eu une interruption de séance à ce moment-là. Donc nous allons traiter les deux. Y a-t-il des soucis particuliers, des remarques ? Non ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 29 mai 2024,**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 29 mai 2024**

2024 02 17-05 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 4 juin 2024

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.

Énumération des remarques notifiées :

Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 juin 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 4 juin 2024.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 4 juin 2024,**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 4 juin 2024**

[TIME CODE : 48 min 20 s]

M. FRANÇOIS : Nous approuvons donc les deux procès-verbaux des Conseils municipaux du 29 mai et du 4 juin.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :

2024 07 17-06 : Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article I. 2122-22 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
29/05/2024	KIT 4 OUTILS REGIE BATIMENT	LEGALLAIS (37 700)	1280,38 €
30/05/2024	INSTALLATION VISIOPHONIE POLICE MUNICIPALE	INEO (37 390)	4367,04 €
30/05/2024	DEBOUCHAGE ET PROTECTION NID D'OISEAU	LOISEUR (37 000)	568,70 €

30/05/2024	POSE VIDE SEAU ECOLE MAT. REPUBLIQUE	BONSENS (37 510)	2183,72 €
31/05/2024	PIECES 2008 Police FG-842-FP ET Maxity DT-005-HJ	BEST DRIVE (37 700)	442,06 €
31/05/2024	HUILES DIVERSES	IGOL (44 140)	2 106,34 €
31/05/2024	TRAVAUX ELECTRICITE CONTRÔLE D'ACCES PORTE PM	INEO (37 390)	2702,60 €
04/06/2024	PIECES POUR BALAYEUSE FV-597-YN	MATHIEU (54 200)	613,78 €
04/06/2024	STOCK ATELIER GARAGE	BARRIER (37 390)	958,24 €
04/06/2024	BEQUILLE POLICE MUNICIPALE	INEO (37 390)	849,24 €
05/06/2024	ABAISSMENT DES LAVABOS COLLECTIF LINE PORCHER	BONSENS (37 510)	2034,96 €
05/06/2024	FLUOS POUR PAUL LOUIS COURIER	ROY (37 071)	609,00 €
06/06/2024	TRAVAUX DEPLACEMENT COMPTEUR 46 MARTEAU	INEO (37 390)	3302,38 €
06/06/2024	TRAVAUX DEPLACEMENT COMPTEUR 46 MARTEAU	ENEDIS (37 200)	5 058,00 €

07/06/2024	VERIFICATION PONCTUELLE INSTALLATION ELECTRIQUE STADE CAMELINAT	ACANTHE (37 300)	360,00 €
TOTAL			27 436,44 €

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des remarques ? Madame Grosliéron ?

Mme GROSLÉRON : J'ai une question. Parmi les dépenses, figure une « béquille police municipale » : de quoi s'agit-il exactement ? C'est en deuxième page. C'est pour une porte ?

M. FRANÇOIS : C'est une ouverture automatique de portière.

Mme GROSLÉRON : D'accord.

M. FRANÇOIS : Voilà. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, à quoi correspondent les « travaux de déplacement compteur » ? Cela y figure par deux fois. Et est-ce en lien avec le CFA ou pas ?

M. FRANÇOIS : On vous enverra la réponse, si vous voulez bien. On vous envoie la réponse. Serait-ce possible dans la semaine, peut-être ?

M. JEANNEAU : Et j'avais une deuxième question.

M. GÉRARD [49 min 30 s] : Alors, *a priori*, ce « déplacement de compteur » est une régularisation d'une situation qui était assez particulière, parce que c'est un bien qui aurait été vendu à un particulier, mais le compteur n'a pas été déplacé. Donc le compteur est resté sur emprise municipale alors qu'il faut le déplacer sur une emprise privée. C'était prévu au budget. Voilà, je pourrais vous donner le détail technique si vous voulez, mais en tout cas, c'est une régularisation d'une situation qui était administrativement anormale.

M. JEANNEAU : D'accord. Autre question : je suis étonné, alors je ne me souviens plus si cela avait été vu au dernier Conseil municipal, mais où en est-on concernant la barrière motorisée qui devait être installée au niveau de l'accès à la restauration de l'école République ? Car vous m'aviez dit que c'était commandé, mais nous n'avons toujours pas les éléments par rapport à cela.

M. FRANÇOIS : Éloïse Drapeau va vous répondre.

M. JEANNEAU : Parce que ça avait été commandé. Enfin le DGS m'a dit que c'était commandé, mais pas de nouvelles...

Mme DRAPEAU : Oui, donc le moteur pour le portail de la restauration scolaire de l'école maternelle République est commandé. C'est en cours et ça va être fait dans les jours, voire au plus tard dans les semaines qui viennent, mais ce sera fait pour la rentrée dans tous les cas.

M. JEANNEAU : Ça sera fait vraiment pour la rentrée ?

Mme DRAPEAU : Ce sera fait pour la rentrée.

M. JEANNEAU : D'accord. Parce que ça fait quand même un an et demi en fait que nous le demandons. Donc voilà.

M. FRANÇOIS : Pas d'autres questions ? OK, je vous demande de prendre acte de ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 4 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

M. FRANÇOIS : Nous allons passer à la délibération sur le stationnement payant.

[TIME CODE : 50 min 55 s]

ESPACES PUBLICS :

2024 07 17-07 : Exploitation du stationnement payant de la Ville – Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

Rapporteur : M. Alain GARCIA

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2021 ne donnant pas délégation à Monsieur le Maire en matière de marchés publics lorsque le montant de ces derniers dépasse les seuils de procédure formalisée

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil Municipal,

Vu l'accord de la Commission « Tranquillité publique – Sécurité – Prévention – Voirie et Marchés » en date du 10 juin 2024,

L'exposé de Monsieur GARCIA entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de décider de lancer la consultation, citée en objet, selon la procédure d'appel d'offres ouvert,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres,*
- *de prendre acte que les éléments financiers inhérents seront inscrits au budget principal 2025.*

M. GARCIA : Alors, l'exploitation de stationnement gérée par EFFIA arrive à son terme le 31 décembre 2024. De ce fait, la délibération de ce soir porte sur l'ouverture d'un marché aux différents exploitants, pour l'année à venir. Voilà. Et à noter que le périmètre du stationnement a été changé. C'est tout.

M. FRANÇOIS : Avez-vous des questions ? Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, pour notre part, nous voterons contre justement du fait de l'élargissement de cette zone, que nous ne trouvons pas opérant. Nous l'avons évoqué en Commission, entre autres sur

la rue des Ateliers qui pose différentes questions. Et surtout on voit en fait que cette zone est souvent vidée alors que malheureusement les zones attenantes, qui sont des zones bleues ou des futures zones bleues, sont pleines. Et ça pose différents problèmes pour les riverains. Donc nous voterons contre. Et il en va de même bien sûr pour l'avenue Stalingrad.

M. FRANÇOIS : Merci. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Nous avons deux ou trois questions, sachant que de toute façon, notre groupe s'affirmera sur cette délibération. Mais donc effectivement, le sujet est celui de l'extension éventuelle de la zone. J'ai une question : quel est le montant des versements à la Ville sur ces opérations-là ? Parce qu'il nous a semblé que ce n'était pas indiqué dans le budget... Dans le budget 2024, il y avait une somme globale. Donc ce n'était pas détaillé, mais il n'y a pas de piège dans cette question !

M. FRANÇOIS : Non non, il n'y a pas de piège !

M. SOULAS : Et deuxième chose : on parle de signer un futur marché public. Donc le cahier des charges a-t-il déjà été élaboré ? Peut-on en avoir connaissance ?

M. FRANÇOIS : Oui, bien sûr, il n'y a pas de soucis. A-t-il été élaboré ? Pas encore je crois...

M. SOULAS : Ou c'est simplement d'une reconduction à l'identique ?

M. FRANÇOIS : Il est en finition, il n'est pas complètement fini, mais on peut le transmettre. Il n'y a aucun souci là-dessus. Madame Grosliéron ?

Mme GROSLIÉRON : J'étais à la Commission où nous avons débattu de ce sujet. Or je n'ai reçu le compte-rendu que lundi, ce qui est un peu tard par rapport à la date de la Commission. Et donc le bilan 2023 fait apparaître un coût d'exploitation, par le gestionnaire, de 130 615 euros pour 336 438,21 euros de recettes. Mais il s'agit d'un coût brut. Donc peut-on avoir la rentabilité tout compris ? C'est-à-dire en déduisant les frais, les amortissements des horodateurs, les coûts de fonctionnement, etc. ? Et je n'ai pas posé cette question en Commission parce qu'honnêtement, à plusieurs, on est plus intelligent que tout seul !

Par ailleurs, je rejoins Michel Soulas sur le fait que les conditions contractuelles du marché ne sont pas jointes, on n'a pas le document. Alors certes, ces conditions sont résumées dans la note de présentation, j'en conviens, mais ça ne constitue quand même pas un document légal.

Par ailleurs, quel est le coût pour la commune ? Nous aurions aimé savoir actuellement combien nous payons pour ce marché. Sur les recettes réelles, ça nous le savons, car cela a été dit en Commission. Je remercie d'ailleurs les gens de la Commission qui sont un peu techniques, c'est bien. Donc nous savons que les forfaits post-stationnement sont reversés à la commune, mais pas l'intégralité parce qu'il y a une partie qui est reversée à TMVL. Or le compte-rendu du 10 juin précise que certains documents sont fournis en pièces jointes : alors oui, certains documents sont en pièces jointes, mais il n'y a pas cette partie-là alors que nous l'avions demandé en Commission. Donc on ne sait pas quel montant est reversé à TMVL...

Et puis je termine sur le débat en Commission, sur l'efficacité de la zone payante de la rue des Ateliers : il n'y a pas d'extension prévue *a priori* de la zone, c'est indiqué tel quel dans la présentation de la délibération. Mais l'efficacité du dispositif ne nous semble pas réelle, parce que le stationnement payant entraîne un report vers les rues perpendiculaires à la rue des Ateliers. Et l'accord de la Commission n'était pas probant sur ce point-là : je ne sais pas ce qu'en pense Laëtitia Allyasbgran-Quintard, puisqu'elle était présente aussi, mais pourquoi ne pas revoir cette disposition ? Puisqu'on sait que ce stationnement payant, rue des Ateliers, n'est pas tellement opérant ? Sachant qu'en plus, on élargit la zone bleue.

[TIME CODE : 55 min 53 s]

M. FRANÇOIS : Je vais répondre à vos interrogations, en ce qui concerne toutes les demandes que vous avez faites sur le FPS, l'ANTAI... Parce que c'est l'ANTAI qui se charge aussi de cela. Donc en ce qui concerne le coût pour la commune, tous les chiffres vous seront communiqués, il n'y a pas de souci, nous les avons, donc ils vous seront communiqués. Mais ce coût pour la commune, en réalité il est nul, car c'est une DSP, une Délégation de Service Public. Donc de toute façon, il n'y a pas de coût particulier pour la commune, on ne gère pas le stationnement en interne, en régie, c'est une délégation. Ça c'est la première chose.

Sur l'efficacité de la rue des Ateliers, vous avez été plusieurs à faire cette remarque, et nous nous la sommes faite aussi, pareil, de la même façon. Si ce stationnement payant a été mis en place, c'est parce que nous nous étions aperçus que les personnes travaillant au Technicentre utilisaient tout l'espace de la rue des Ateliers, et ne laissaient aucune place aux personnes de Saint-Pierre-des-Corps. Donc à un moment donné, il a fallu y réfléchir, et nous nous sommes dit « on le met en stationnement payant ». Je pense que ça a été une erreur, et je le dis de façon tout à fait naturelle : je pense que ça a été une erreur et que nous devrions probablement revenir sur une zone de stationnement en zone bleue, avec un macaron permettant aux habitants de Saint-Pierre-des-Corps de pouvoir se garer à cet endroit. Mais ça, on va y travailler : vous savez qu'on y travaille déjà, et nous retravaillerons la question tous ensemble au cours des mois qui vont venir. Monsieur Chapeau ?

M. CHAPEAU : Oui, alors je me permets d'intervenir, Monsieur le Maire, pour cette rue parce que je suis habitant de ce quartier, et même dans deux rues. Donc je connais depuis 20 ans le problème : cela faisait très longtemps qu'il y avait un parking SNCF avec une barrière, et nous les riverains, nous essayions de demander que la barrière soit ouverte le midi, quand les gens venaient manger à la cantine. Et malheureusement, ce n'était jamais possible.

Aujourd'hui, des travaux sont faits à la SNCF, et on a mis des box métalliques sur ces barrières-là. On a appris récemment que quand un jeune était embauché à la SNCF, on lui expliquait que le parking pour rentrer et la porte d'entrée étaient maintenant situés sous le Point Zéro. Et quand on voit aujourd'hui le nombre de voitures, je les ai comptées l'autre jour, nous étions à une centaine de voitures garées sous le Point Zéro. Et donc ce sont des voitures qui ont déserté nos rues à nous, qui sont en centre-ville. Alors oui, ils ne se garent pas rue des Ateliers parce qu'il faudrait payer, mais aujourd'hui il y a une habitude qui a été prise, et changer une habitude ça prend du temps. Là aujourd'hui, depuis le début des vacances de juillet, on voit que ça revient et en fait on s'aperçoit que ce sont des jeunes qui sont recrutés sous contrat : et quand on leur pose la question, on se rend compte qu'ils n'ont pas été informés qu'il y avait une autre porte d'entrée avec un parking là-bas.

Voilà donc c'est vrai que ça a été, du jour au lendemain, quelque chose de difficile pour les gens. Mais aujourd'hui la SNCF a enfin compris. Quand elle embauchait des gens, elle leur disait « il y a un parking de 100 places sous le Point Zéro ». Et d'ailleurs, ça a posé un problème l'autre jour, parce que des forains voulaient s'y mettre en attendant une éventuelle pluie de grêle. Sauf qu'ils n'ont pas pu s'y mettre alors qu'ils l'avaient déjà fait l'année dernière, ils y avaient mis toutes leurs caravanes un soir... Mais là cette année, ils n'ont pas pu parce qu'en fait maintenant, les gens ont pris l'habitude de se garer ici et de rentrer à la SNCF par le petit portail sur le côté. Voilà.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci pour cette intervention. Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix pour, 2 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI) et 8 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- **décide de lancer la consultation, citée en objet, selon la procédure d'appel d'offres ouvert,**

- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres,**
- **prend acte que les éléments financiers inhérents seront inscrits au budget principal 2025.**

[TIME CODE : 59 min]

2024 07 17-08 : Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et Enedis pour l'établissement de câbles électriques souterrains sur la parcelle communale référencée section AC N° 680, rue de l'Éridence, au collège Jacques-Decour

Rapporteur : M. Alain GARCIA

Vu l'accord du Conseil Départemental, en date du 25 avril 2024, pour l'établissement d'une servitude sur une parcelle cadastrale mise à disposition par la Ville de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu l'accord de la Commission « Tranquillité publique – Sécurité – Prévention – Voirie et Marchés » en date du 10 juin 2024,

Monsieur GARCIA, adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité de passer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'établissement de câbles électriques souterrains sur une parcelle municipale, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Ce nouveau réseau électrique devra traverser une parcelle privée de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, référencée section AC n° 680 et mise à disposition du Conseil Départemental pour le Collège Jacques-Decour.

La présente convention a pour objet de conférer à ENEDIS une servitude sur la parcelle municipale cadastrée AC n° 680 qui lui permettra de réaliser toutes les opérations destinées à répondre aux besoins du service public de la distribution publique d'énergie électrique, à savoir l'établissement de 2 fourreaux sur une longueur totale de 28 ml.

L'exposé de Monsieur GARCIA entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de fourreaux électriques sur la parcelle référencée section AC n° 680,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération,*

M. GARCIA : C'est une convention de servitude entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le collège Jacques-Decour, avec une tranchée qui traversera la rue de l'Éridence. Voilà.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions particulières ? Je ne pense pas. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **approuve la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de fourreaux électriques sur la parcelle référencée section AC n° 680,**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération**

[TIME CODE : 59 min 54 s]

M. FRANÇOIS : Je laisse ensuite la parole à Monsieur Conte sur les modifications de demandes de fonds de concours à Tours Métropole.

FINANCES :

2024 07 17-09 : Modification demandes de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – Fonds de soutien aux communes membres de la Métropole – ex-crédits Crst

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales

Vu le règlement d'intervention de Tours Métropole Val de Loire qui fixe les conditions d'octroi et de mise en œuvre de fonds de concours à ses communes membres dans le cadre de la réalisation de son projet de territoire,

Vu la délibération du 6 septembre 2021 de Tours Métropole Val de Loire « création d'un fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole »,

Vu la délibération du 27 mai 2021 de Tours Métropole Val de Loire approuvant les termes du nouveau Contrat de Solidarité Territorial (CRST) pour la période 2021-2027,

Vu la délibération du 27 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 juin 2024,

Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal,

Considérant les informations reçues de la Préfecture relatives au fonds vert État pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Viala et la réalisation d'études approfondies pour la rénovation des éclairages du gymnase Nadaud,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'annuler la demande de fonds de concours pour la renaturation de la cour de l'école Paul Louis Courier Marceau auprès de Tours Métropole Val de Loire pour le financement dans le cadre des crédits ex-CRST d'un montant de 53 300 €,*
- *de modifier la demande initiale relative à la rénovation des éclairages des gymnases Nadaud et Val Fleuri en Leds par une demande unique de fonds de concours pour le gymnase Nadaud comme suit :*

Dépenses HT		Recettes HT	
Leds gymnase Nadaud	58 333,33 €	TMVL Fonds vert	29 166,66 €
		Ville de SPDC	29 166,66 €
Total	58 333,33 €	Total	58 333,33 €

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.*

M. CONTE : Comme cela vous a été présenté en Commission Finances, il s'agit des modifications de fonds de concours à la suite d'une subvention importante que nous avons eue de la part des services de l'État et du département.

Nous allons donc faire une modification du fléchage des fonds de concours métropolitains, notamment sur la cour d'école maternelle Marceau-Courier, qui est d'ailleurs en cours de travaux, et l'éclairage du gymnase Nadeau.

Vous avez les montants qui sont indiqués. Donc en fait on annule la demande de fonds de concours sur la renaturation de la cour d'école, puis on la remodifie. Donc voilà, nous vous demandons d'autoriser cette demande de modification.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions particulières ? Je ne pense pas. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***annule la demande de fonds de concours pour la renaturation de la cour de l'école Paul Louis Courier Marceau auprès de Tours Métropole Val de Loire pour le financement dans le cadre des crédits ex-CRST d'un montant de 53 300 €,***
- ***modifie la demande initiale relative à la rénovation des éclairages des gymnases Nadaud et Val Fleuri en Leds par une demande unique de fonds de concours pour le gymnase Nadaud comme suit :***

Dépenses HT		Recettes HT	
Leds gymnase Nadaud	58 333,33 €	TMVL Fonds vert	29 166,66 €
		Ville de SPDC	29 166,66 €
Total	58 333,33 €	Total	58 333,33 €

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.***

[TIME CODE : 1 h 01 min]

2024 07 17-10 : Demande de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – Fonds vert métropolitain – Modification

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (Loi énergie climat),

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience),

Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, il est proposé un fonds de concours exceptionnel au titre de l'exercice 2024 dénommé « Fonds Vert Tours Métropole Val de Loire ».

Vu la délibération du 26 juin 2023 de Tours Métropole Val de Loire « création et attribution du fonds vert »,

Vu la délibération de la ville n° 2024 03 27 -21 du 27 mars 2024 portant sur la demande de fonds de concours auprès de Tours Métropole,

Considérant les informations reçues de la Préfecture au titre du Fonds vert de l'État en date du 7 juin 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 juin 2024,

Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la demande de subvention au titre du fonds vert 2024 auprès de Tours Métropole Val de Loire comme suit :

- annuler la demande pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Viala d'un montant de 174 450 € et celle au titre de l'ex-CRST pour la renaturation de l'école Paul Louis Courier Marceau d'un montant de 53 300 €,
- solliciter une nouvelle demande pour la renaturation de la cour de l'école Paul Louis Courier Marceau au titre du fonds vert métropolitain 2024, pour un montant de 266 450 € selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux et études 2024	579 010,55 €	Fonds vert 2024	46 110,55 €
		TMVL Fonds vert	266 450 €
		Ville de SPDC	266 450 €
Total	579 010,55 €	Total	579 010,55 €

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- d'annuler les demandes de subvention au titre du fonds vert métropolitain pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Viala d'un montant de 174 450 € et au titre de l'ex-CRST pour la renaturation de l'école Paul Louis Courier d'un montant de 53 300 €,
- de solliciter une nouvelle demande au titre du fonds vert métropolitain pour la renaturation de la cour de l'école Paul Louis Courier pour un montant de 266 450 € selon le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents en ce sens.

M. CONTE : Il s'agit donc de la suite de ces demandes de fonds de concours et modifications, c'est la suite. Vous avez les chiffres, et nous vous demandons d'annuler ces subventions.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions particulières ? Allez, nous votons.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :

- **d'annuler les demandes de subvention au titre du fonds vert métropolitain pour les travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Viala d'un montant de 174 450 € et au titre de l'ex-CRST pour la renaturation de l'école Paul Louis Courier d'un montant de 53 300 €,**
- **de solliciter une nouvelle demande au titre du fonds vert métropolitain pour la renaturation de la cour de l'école Paul Louis Courier pour un montant de 266 450 € selon le plan de financement ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents en ce sens.**

[TIME CODE : 1 h 01 min 23 s]

2024 07 17-11 : Attribution d'un fonds de concours d'investissement à Tours Métropole Val de Loire

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Vu les statuts de la Métropole de Tours Val de Loire incluant la commune de Saint-Pierre-des-Corps comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de son programme de travaux de voirie (enveloppe 2) en date du 24 juin 2024 qui aura pour effet la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,

Vu la délibération du 24 juin 2024 de Tours Métropole Val de Loire,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 juin 2024,

Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- *d'attribuer un fonds de concours dans le cadre de son programme de travaux à Tours Métropole Val de Loire en vue de participer au financement de la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, à hauteur de 50 000 € selon le plan de financement suivant :*

Objet du fonds de concours	N° op.	Montant HT	Charges nettes métropoles	Montant FDC sollicité par la Métropole	% FDC par rapport au solde des charges
Fonds d'investissement SPDC	241278P	950 000	950 000	50 000	5 %

En application du Code général des collectivités territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférant.*

M. CONTE : Alors là, il s'agit d'une modification de l'enveloppe V2, notamment les 50 000 euros liés aux travaux d'accessibilité.

M. FRANÇOIS : Voilà, cela a déjà été évoqué dans le budget.

M. CONTE : Et voilà, c'est pour que ce soit bien inscrit sur l'enveloppe V2 à 950 000 euros, comme on vous l'avait indiqué.

M. SOULAS : Et cela permet de redire ce soir que le fonctionnement de la Commission communale d'Accessibilité est un fonctionnement tout à fait transparent, démocratique et ça fonctionne plutôt très bien. Nous avons hâte de nous retrouver au mois de septembre pour continuer le travail qui est mené.

M. FRANÇOIS : Eh bien, je vous remercie de ce compliment, merci. Je propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :

- ***d'attribuer un fonds de concours dans le cadre de son programme de travaux à Tours Métropole Val de Loire en vue de participer au financement de la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, à hauteur de 50 000 € selon le plan de financement ci-dessus.***
- ***En application du Code général des collectivités territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.***

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférant.**

[TIME CODE : 1 h 02 min 6 s]

2024 07 17-12 : Remise gracieuse sur titre d'un exercice antérieur – Approbation

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relative aux collectivités locales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la demande de la Famille Leroy qui a sollicité les services à la suite d'une erreur d'encaissement des chèques CESU du prestataire UP remis en règlement de la facture dans les délais requis,

Vu les échanges entre les différentes entités et la volonté municipale de trouver une solution ne pénalisant pas les intéressés,

Vu la note de présentation transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- *d'accepter la remise gracieuse de 70 € pour le solde de la facture de 2022 titre n° 4139 de 2023 d'un montant total de 140 € de la famille LEROY,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents en ce sens.*

M. FRANÇOIS : Vous avez peut-être des questions ? Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui. En première intervention, nous remercions la Directrice des Finances par rapport à son action sur ce dossier, puisque c'est vrai que ça dure depuis décembre 2022, il me semble de mémoire, et on n'arrivait pas à débloquer la situation.

Donc il faut d'abord remercier le geste commercial qui a été fait par UP, puisqu'en fait l'origine du problème est une erreur de la Mairie dans ce dossier-là, donc je remercie UP en premier lieu. Et je remercie Madame Genest sur son activité et puis je voulais évoquer un dernier point concernant les « frais d'huissier » entre guillemets, qui devaient être pris en charge ou du moins qui devaient être bloqués par la Mairie. J'espère que normalement c'est en cours ou que cela a dû être débloqué aussi à ce niveau-là ?

M. FRANÇOIS : Ça a été fait.

M. JEANNEAU : Ça a été fait. En tout cas merci aux services.

M. FRANÇOIS : Voilà. Merci pour votre intervention, Monsieur Jeanneau.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :

- *d'accepter la remise gracieuse de 70 € pour le solde de la facture de 2022 titre n° 4139 de 2023 d'un montant total de 140 € de la famille LEROY,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents en ce sens.*

[TIME CODE : 1 h 03 min 8 s]

JEUNESSE :

2024 07 17-13 : Création du Conseil municipal des Jeunes

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu l'article 55 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1112-23 portant sur la possibilité pour une collectivité territoriale de créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse, pour formuler des propositions d'actions.

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 juin 2024,

Vu l'avis de la commission Ressources humaines, petite enfance, politiques de la ville et associations solidaires du 20 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'autoriser la création du Conseil Municipal des Jeunes*
- *d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes,*
- *d'approuver la charte du Conseil Municipal des Jeunes,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire et Madame Drapeau, Adjointe au maire en charge des ressources humaines, de la petite enfance, de la politique de la ville et des associations solidaires, à signer tous actes afférents au Conseil Municipal des Jeunes.*

Mme DRAPEAU : Nous vous proposons donc par délibération de voter la création du Conseil municipal des jeunes. Pour un petit rappel, le Conseil municipal des enfants a été voté par délibération en janvier 2021. Nous avons échangé en Commission le 21 juin dernier sur le Conseil municipal des jeunes et dans le dossier du Conseil, il vous a été joint la charte et les règlements intérieurs.

De même vous avez aussi une note de présentation réalisée par Madame Sanchez, qui pilote le Conseil municipal des enfants depuis le début, et qui pilotera le Conseil municipal des jeunes. Voilà, si vous avez des questions, je suis prête à y répondre sans aucun souci.

M. FRANÇOIS : Il y a des demandes de prise de parole. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Merci. Alors, plutôt que des questions, j'ai des remarques à formuler qui peuvent éventuellement enrichir cette création. Alors, sur le principe, effectivement, *A GaucheS Toute !* est pour, à la fois sur cette création et sur les objectifs assignés... Mais voilà, nous avons quatre observations qui pourraient presque faire l'objet d'un amendement.

Alors, c'est un peu en vrac, mais la première observation concerne le règlement intérieur. Dans le règlement, il est posé l'hypothèse qu'un jeune pourrait être exclu temporairement ou définitivement. Et donc dans la boucle, nous souhaiterions que le collège d'origine soit associé dans l'échange. Dans

le règlement intérieur, vous citez la famille et le SMJ, je crois. Or on se dit que dans la mesure où les collègues sont aussi le support de cette élection, *a minima*, ça peut aussi peut-être enrichir la compréhension de la situation.

M. FRANÇOIS : Bonne remarque.

M. SOULAS : Le deuxième point, c'est sur le périmètre et l'âge. On se dit que limiter ce projet aux élèves de sixième et donc sur la deuxième année, soit sixième et cinquième, eh bien, c'est un peu réducteur. On se dit qu'un Conseil municipal des jeunes pourrait embrasser l'ensemble des parcours au sein du collège. Nous proposons donc qu'on étende le dispositif à l'ensemble des collégiens, sur les trois collèges.

Le troisième point : nous demandons que les comptes-rendus, notamment de l'assemblée plénière du Conseil municipal des jeunes, soient joints en annexe pour information au procès-verbal du Conseil municipal suivant. Comme ça, cela permettra d'avoir les informations et d'avoir un regard non pas critique, ce n'est pas une inquisition, mais simplement pour être au courant.

Voilà, donc nos remarques visent à étendre le dispositif à l'ensemble des collégiens, à mettre les collègues dans la boucle lorsqu'il y a éventuelle sanction, et à demander des comptes-rendus. Et j'en viens à mon quatrième point qui va peut-être faire débat : est-ce que vous seriez d'accord pour qu'un élu d'opposition, quel que soit le groupe d'opposition, puisse siéger en auditeur, ou en tout cas participer ? Et c'est pour cela que j'ai pris tout à l'heure l'exemple de la Commission communale d'Accessibilité : parce que lorsqu'on travaille en bonne intelligence et en transparence, on s'aperçoit qu'on peut être utile à la collectivité ! Donc, pourriez-vous accepter qu'un élu d'opposition, issu des quatre groupes, puisse siéger dans ce Conseil ? Voilà.

M. FRANÇOIS : Je vais laisser Madame Drapeau vous répondre sur tous les points.

Mme DRAPEAU : Alors, pour le premier point, il n'y a pas de souci, mais donc sur le périmètre d'âge, pourquoi cela a été fait comme ça ? Parce que Madame Sanchez a rencontré tous les principaux de collège, et ce périmètre d'âge a été déterminé ainsi, car c'est ce qui est ressorti dans les échanges. Pourquoi la sixième et la cinquième ? Parce qu'en quatrième et en troisième, déjà ces derniers passent le Brevet à la fin de l'année, et donc les enfants sont pris aussi par d'autres choses. Ils ont des activités annexes le mercredi et le samedi, et donc pas forcément le temps pour se libérer et participer aux Commissions et au temps d'activité du Conseil municipal des jeunes.

Et aussi dès le début, Virginie Sanchez est rentrée en contact avec les anciens membres du Conseil municipal des Enfants, qui maintenant sont rentrés en sixième. Or pour eux, il en est ressorti que prendre les sixièmes et cinquièmes, en tout cas pour commencer, c'était pas mal. Et après, nous pourrions toujours élargir par la suite, pourquoi pas. Voilà, c'est pour ça que ce choix a été fait. Mais après, tout comme pour le Conseil municipal des enfants, il y a des choses qui vont évoluer : donc nous pourrions très bien amener le règlement intérieur et la charte à évoluer, sans soucis. Voilà.

Sur les comptes-rendus des séances plénières à joindre, il y en a deux par an. La première séance est l'installation, en général au mois d'octobre après les élections. Et la séance de clôture se tient au mois de juin. Et alors moi, je ne vois pas d'élus présents aux séances plénières. Ah si, vous étiez là, c'est vrai. [1 h 08 min 22 s] Sylvie Lenoble était présente à séance d'installation, elle n'avait pas pu venir à la clôture. Laurence Lefèvre était également présente. Mais en tout cas tous les élus sont invités, tous les élus peuvent venir, il n'y a pas de souci. Tous les élus reçoivent l'invitation. Après parfois c'est compliqué de se libérer, je l'entends parce qu'il y en a qui travaillent, il n'y a pas de souci. Et puis sur l'idée de joindre les comptes-rendus, pourquoi pas ? Moi je ne dis pas non, en tout cas.

Voilà et quant à associer les collègues, dès qu'il y a une exclusion temporaire ou définitive d'un jeune, ben bien sûr ! Voilà.

M. FRANÇOIS : Madame Grosliéron, vous avez souhaité prendre la parole.

[TIME CODE : 1 h 09 min 10 s]

Mme GROSLÉRON : Alors, je n'ai pas pu être à la Commission et j'aurais peut-être posé des questions à ce moment-là, mais le compte-rendu est quand même très succinct. S'il y a eu un débat, il n'est pas retranscrit dans le compte-rendu, hein. Je le dis, voilà.

Alors, en préparant ce Conseil, il y a des gens chez nous qui ont compris que ce Conseil municipal des jeunes remplaçait le Conseil des enfants. Mais à la lecture, j'ai dit « non, ça ne remplace pas le Conseil des enfants ». Mais pourquoi donc créer deux structures ? Pourquoi pas instaurer un unique Conseil des jeunes et des enfants ? Parce que ça me semble un peu lourd, hein. Il faut quand même faire vivre ces deux Conseils.

Et j'avais la même remarque que Michel Soulas concernant les seuls élèves de sixième et de cinquième éligibles. Pourquoi ne pas aller jusqu'à la quatrième ? Parce qu'on sait que c'est pour deux ans : quatrième, troisième... Alors, certes, vous avez répondu, mais moi je trouve qu'un brassage des âges serait quand même peut-être plus intéressant pour l'ensemble des enfants, à mon avis.

M. FRANÇOIS : Je peux vous répondre ?

Mme GROSLÉRON : Et ensuite, comment dire... On a l'impression que ces Conseils qui sont créés, si vous voulez, pourraient faire du lien avec la municipalité. Mais alors, certes, ils sont élus dans leurs collèges et puis j'ai vu aussi qu'il y avait quand même quelques élèves qui ne sont pas issus des collèges de Saint-Pierre. Mais quel lien y a-t-il vers les collèges en retour ? Est-ce que les projets peuvent être discutés, par exemple, au sein des classes d'où les élèves sont issus, etc. ? Il n'y a pas tout ce lien avec les collèges, qui me paraît quand même un peu essentiel.

M. FRANÇOIS : Ah, mais si !

Mme DRAPEAU : Alors, si si, pardon, ça se fera. Là, c'est simplement la création. Comme je vous l'ai dit, c'est quelque chose qui sera amené à évoluer. Il faut d'abord que ces jeunes soient élus et après, cela pourra évoluer en fonction de leurs souhaits, parce que tout va partir d'eux, donc de leurs souhaits, de leurs besoins, de leurs envies, etc. Il n'est pas question d'imposer des projets, ni quoi que ce soit. Les enfants sont pleinement acteurs du Conseil municipal des enfants, et ce sera pareil pour celui des jeunes. Donc quand ils seront élus, nous verrons avec eux ce qu'ils souhaitent, comment ils souhaitent faire vivre ce Conseil municipal des jeunes.

Et en aucun cas, effectivement, le Conseil municipal des jeunes ne remplacera le Conseil municipal des enfants. Il y a une grosse différence d'âge parce que le Conseil municipal des enfants, c'est entre neuf et onze ans. Donc les CM1 et CM2. Et là, nous serons sur la sixième et la cinquième pour commencer. Mais ça peut évoluer. Tout cela se discutera en Commission, et se discutera avec les enfants, selon comment ils souhaitent faire vivre ce Conseil municipal des jeunes.

M. FRANÇOIS : Oui, quand même une remarque sur le brassage des âges. Les préoccupations ne sont pas les mêmes au sein des enfants. Quand vous avez des enfants et des jeunes, les préoccupations ne sont pas du tout les mêmes. Il y a des différences d'âge qui sont quand même importantes, comme vient de vous le préciser Madame Drapeau. Je pense que de manière utopique, un Conseil unique ce serait effectivement bien. Mais je crois que cela amènerait des difficultés dans les projets que voudraient les enfants, et les discussions qu'ils pourraient avoir ensemble. Ça pourrait apporter des distorsions peut-être, et un peu de distanciation. Donc nous préférons qu'il y ait du lien, et qu'il y ait du lien de façon que les projets avancent. Monsieur Soulas, et ensuite Monsieur Chapeau.

M. SOULAS : Oui, je reviens sur notre proposition d'étendre ce Conseil. Ce n'est pas une proposition pour faire une proposition. C'est qu'il y a aussi du sens par rapport à ça, d'ailleurs cela figure dans les objectifs du Conseil qui sont aussi de s'occuper sur le territoire de toutes les questions de citoyenneté, de civilité... Et nous savons très bien que sur le territoire, et ce n'est pas propre à Saint-Pierre-des-Corps. Souvent, cette population de 13, 14 ou 15 ans, eh bien c'est une population qu'il

faut veiller à ne pas mettre de côté. Si cette population n'est pas impliquée, ou s'il n'y a pas des représentants impliqués sur des questions portant vraiment sur les liens avec le territoire, nous pensons que ce serait mettre de côté un groupe de jeunes de Saint-Pierre-des-Corps. Alors que peut-être, au regard des problématiques qu'ils peuvent poser, ça aurait du sens de les inclure dans ce Conseil des jeunes afin d'y broser l'ensemble des problématiques.

Ce n'est pas du tout péjoratif ce que je vais dire là, il ne faut pas le prendre comme tel, mais si c'est simplement pour leur faire chanter *La Marseillaise*, c'est bien. C'est bien qu'ils apprennent à chanter *La Marseillaise* ! Mais je pense que pour que ça prenne...

M. FRANÇOIS : C'est un peu réducteur !

M. SOULAS : Évidemment ! Mais si on veut brasser l'ensemble des problématiques des jeunes d'un territoire, nous pensons que les 13, 14, 15 ans, donc les élèves de 4^e et de 3^e, pouvaient être concernés par ce Conseil des jeunes. Voilà, c'était la raison.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas, c'est un peu réducteur quand même, ce que vous dites. Faites attention à vos termes, parce que les enfants font autre chose que ça ! Monsieur Chapeau ?

[TIME CODE : 1 h 14 min 8 s]

M. CHAPEAU : Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, c'est pour répondre aussi à Monsieur Soulas. Alors, c'est vrai que tout le monde ne peut pas être disponible : là c'était le 19 juin à 14 heures. Et alors, les enfants étaient déçus ! Il y avait Madame Drapeau, Madame Lefèvre et moi, et peu de parents. Mais en fait les enfants nous ont présenté tous les projets qu'ils avaient faits cette année, et tous les projets auxquels ils avaient participé : visite du Sénat, visite du Département et des choses comme ça... Les cours d'école... Enfin voilà, et moi je voudrais remercier pour le travail fait Madame Drapeau, les services ainsi que Virginie Sanchez et les services civiques qui ont travaillé avec les enfants.

Nous nous sommes aperçus aussi de la difficulté de la prise de parole pour ces enfants, en fonction des âges : c'est-à-dire qu'on le voit entre les nouveaux qui sont rentrés dans le Conseil municipal des enfants, et ceux qui y sont depuis longtemps. Ces derniers ont une prise de parole plus facile alors que les autres ont aussi des choses à dire. Mais le service civique et Madame Sanchez sont très attentifs à ce que chaque enfant puisse s'exprimer sur ce qu'il a fait, et ce qu'il a ressenti.

Et quand on en discute avec Madame Sanchez et avec les enfants, on s'aperçoit qu'en fait si on mettait des grands avec les petits, ces derniers auraient tendance à moins parler et à moins exprimer ce qu'ils souhaitent pour le territoire. C'est vrai que nous l'avons remarqué, lors de cette séance plénière. Et vous évoquiez le but de ces Conseils d'enfants et de jeunes. Or dans cette séance plénière, par exemple, un Monsieur de l'UNICEF était là et a parlé des actions sur l'UNICEF. Il a dit qu'il fallait que les enfants prennent pleinement conscience que lorsqu'ils sont dans leur collège, ils sont le référent de l'UNICEF pour leur établissement. Et ça c'est quelque chose qu'ils ne font pas encore assez et qu'il va falloir développer : il va falloir qu'ils portent cette parole de l'UNICEF et qu'il y ait des actions effectuées grâce à eux, qui soient visibles.

Voilà donc c'est pour tout cela que ce Conseil des enfants, comme des jeunes, ne consiste pas seulement à chanter *La Marseillaise* et à mettre l'écharpe le 11 novembre. Il y a vraiment tout cela derrière : moi je sais qu'ils sont venus visiter mon établissement, je les ai accompagnés et nous avons pu discuter. Et c'est vrai que quand on assiste à ces séances plénières, et je vous invite à venir voir la prochaine installation, on s'aperçoit que si on mettait des grands, qui auraient une certaine aura, eh bien peut-être qu'on entendrait moins les petits. Et on le voit, c'est-à-dire que quand on regarde les profils, eh bien nous avons tous les profils, vraiment tous les profils de la ville, venus de tous les quartiers. Bien sûr on a des enfants qui sont sûrement délégués de leur classe, parce qu'il faut déjà avoir envie de se présenter, mais obligatoirement on a ça.

Mais c'était très intéressant et nous avons bien relevé, avec Madame Drapeau et Madame Lefèvre, que pour ce qui est de l'UNICEF, il faut qu'ils comprennent, et c'est le Monsieur qui l'a dit, que ce lien n'est pas encore trop affirmé. Donc il faut qu'ils comprennent qu'ils sont ambassadeurs de l'UNICEF dans leurs établissements et puis que dans leurs établissements, ils sont aussi la porte d'entrée pour ce Conseil municipal, afin d'aller chercher les idées et les ramener aux autres. Voilà.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Chapeau pour cette intervention. Pas d'autres demandes de parole ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **autorise la création du Conseil Municipal des Jeunes**
- **approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes,**
- **approuve la charte du Conseil Municipal des Jeunes,**
- **autorise Monsieur le Maire et Madame Drapeau, Adjointe au maire en charge des ressources humaines, de la petite enfance, de la politique de la ville et des associations solidaires, à signer tous actes afférents au Conseil Municipal des Jeunes.**

[TIME CODE : 1 h 17 min 10 s]

JURIDIQUE :

2024 07 17-14 : Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un logement à l'association humanitaire *Un sourire en face*

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu la note de présentation adressée aux membres du conseil municipal ;

Vu la volonté communale de soutien à cette association humanitaire et considérant l'existence d'un logement vide correspondant aux besoins de cette dernière ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 juin 2024 ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver la conclusion de la convention d'occupation précaire avec l'association UN SOURIRE EN FACE pour un appartement situé 86 rue de la Morinerie, telle qu'annexée à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;*

M. FRANÇOIS : Il s'agit donc d'une convention d'occupation précaire, pour la mise à disposition d'un logement à l'association humanitaire *Un sourire en face*. Avez-vous eu le temps de vous documenter

sur cette association ? Y a-t-il des questions ? Je vous écoute, Monsieur Jeanneau et ensuite Monsieur Benzaït.

M. JEANNEAU : Oui, au sein du groupe *J'aime Saint-Pierre-des-Corps*, nous nous sommes étonnés de la localisation de ce lieu, sachant que comme c'est proche de La Morinerie, il y a souvent de nombreuses fêtes là-bas. Et il y a de cela quelque temps, l'agent qui était hébergé auparavant nous disait que c'était impossible de dormir, ainsi que le principal du collège, quand il y avait des fêtes à ce moment-là.

Donc nous nous étonnons que ce logement ait été retenu, alors qu'il y a d'autres endroits sur la ville de Saint-Pierre-des-Corps qui seraient peut-être plus adaptés à des familles, qui ont besoin de repos. Car on a bien entendu que c'étaient des familles, et non pas juste l'enfant, qui étaient hébergées. Mais dans ce cadre-là concrètement, il aurait été préférable de les installer ailleurs plutôt que de les mettre au fond de La Morinerie, avec les difficultés de transport que l'on peut avoir.

M. FRANÇOIS : Alors, écoutez, nous en avons discuté avec l'association *Un sourire en face*, par l'intermédiaire de son président. Ils ont visité les locaux, ils étaient absolument ravis de ces locaux et de cette convention d'occupation des locaux.

M. JEANNEAU : Mais sont-ils au courant qu'il y a une salle des fêtes à côté ?

M. FRANÇOIS : Mais ils ont tout vu, Monsieur Jeanneau. Comme vous, ils ont beaucoup d'intelligence.

M. JEANNEAU : D'accord. Une autre question, comment êtes-vous arrivés à cette demande ?

M. FRANÇOIS : C'est une demande de l'association *Un sourire en face* qui était à Joué-lès-Tours, et Joué-lès-Tours a récupéré le local où ils étaient installés. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Oui, nous allons voter pour parce que nous nous félicitons de la qualité du travail mené par cette association. Simplement si c'est possible, ce serait bien éventuellement, d'acter cette mise à disposition de local au niveau de leur site Internet. Car on parle des familles, mais ce serait bien de spécifier aussi que la Ville de Saint-Pierre s'engage auprès de cette association. Merci.

M. FRANÇOIS : D'accord, donc vous avez regardé. Alors, j'ai une question à vous poser, à l'opposition parce que nous, de notre côté, nous en avons parlé en Bureau municipal. Avez-vous vu exactement ce qu'ils sont capables de faire ?

M. BENZAÏT : Oui, oui. Pour ma part, j'ai regardé en profondeur. Même les photos des reconstructions faciales des enfants, qui sont très dures à regarder. C'est pour ça que c'est une belle action.

M. FRANÇOIS : Oui, ce sont des syndromes de Pierre Robin qui sont extrêmement importants, avec des fentes labio-palatines qui sont importantes, et des visages qui sont complètement déformés.

Et puisqu'il s'agit de chirurgie maxillo-faciale, c'est donc pour le coup de la chirurgie esthétique : or quand on voit comment cette chirurgie esthétique intervient pour changer le visage de ces enfants, je crois qu'on reçoit ainsi une belle leçon d'humilité et que nous pouvons être contents du niveau de médecine que nous avons en France, c'est important de le dire. Monsieur Chapeau ?

M. CHAPEAU : Oui, c'était pour répondre à Monsieur Jeanneau, encore une fois, qui fait un portrait assez sombre du quartier de La Morinerie. Moi je voudrais remercier les services, je suis désolé, je n'arrête pas de remercier les gens, mais il y a quand même du travail qui est fait et ce n'est pas moi qui le fais.

Donc je voudrais remercier les services pour le serrage de vis qui a été fait. Parce qu'aujourd'hui, et vous le verrez dans une délibération que nous vous proposerons tout à l'heure, eh bien oui, il y avait des choses qui se faisaient dans cette salle. Et aujourd'hui, c'est écrit, on n'a pas le droit de le faire certaines choses. Par exemple, on n'a pas le droit de mettre des assiettes en carton sur les obstruteurs de son afin de pouvoir faire le bruit qu'on veut, parce que nous sommes là dans un quartier résidentiel. Et aujourd'hui, les services mettent très bien en avant les règles d'occupation de cette salle, et c'est ce qu'on leur demande avec Monsieur Conte et Madame Drapeau.

Voilà donc je touche du bois, cela fait longtemps que nous n'avons pas été appelés là. Monsieur Martineau [1 h 21 min 10 s], qui est juste en face aujourd'hui, ne se plaint plus trop de l'occupation des lieux, mais en attendant, il y a eu un vrai travail de fait pour que les lieux soient gérés, en respect des gens qui habitent autour.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **approuve la conclusion de la convention d'occupation précaire avec l'association « Un Sourire en face » pour un appartement situé 86 rue de la Morinerie, telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre ;**

[TIME CODE : 1 h 21 min 20 s]

M. FRANÇOIS : La délibération est donc votée à l'unanimité, et je vous en remercie.

M. CHAPEAU : Excusez-moi, je voulais seulement dire que cette association figurera dans le prochain numéro de *La Clarté*, afin d'expliquer aux gens ce que fait cette association, et pour quelles raisons la Ville leur met à disposition ce local.

M. FRANÇOIS : Très bien, Monsieur Chapeau. La prochaine délibération porte sur une convention de partenariat avec le Conseil Départemental. Puisqu'Éloïse Drapeau ne peut pas présenter cette délibération, je vais m'en occuper.

PETITE ENFANCE :

2024 07 17-15 : Renouvellement de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire relative au Relais Petite Enfance (RPE)

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission petite enfance en date du 20 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant,

Le Département, comme la CAF contribue au co-financement du Relais Petite Enfance. Cela implique la signature d'une convention de partenariat entre le Département et la Ville, jointe à cette délibération.

Cette convention précise les engagements respectifs du Conseil Départemental et de la ville, concernant le fonctionnement des Relais Petite Enfance. La convention précise notamment les missions du Relais Petite Enfance, tant dans son rôle d'information des familles, que dans l'accompagnement à la professionnalisation des assistantes maternelles et des/ candidats à l'agrément.

Elle précise également les modalités d'attribution de la subvention apportée par le Conseil Départemental et le suivi, l'évaluation, le contrôle des actions menées dans le cadre du Relais Petite enfance. Pour 2024, la subvention attendue est de 6000 euros.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention avec le Département.

M. FRANÇOIS : Voilà, il s'agit donc d'un renouvellement de convention de partenariat entre le Conseil Départemental et le Relais Petite Enfance. C'est une convention que nous suivons habituellement. Y a-t-il des demandes particulières ? Non, je ne pense pas, évidemment. Bon, c'est un renouvellement de convention.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention avec le Département.

Mme Éloïse DRAPEAU n'a pas pris part au vote.

[TIME CODE : 1 h 22 min 35 s]

POLITIQUE DE LA VILLE :

2024 07 17-16 : Modification de la délibération n° 2024 03 27 – 24 relative à la programmation dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'Agglomération tourangelle, prolongé jusqu'en 2024

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de ville de l'agglomération tourangelle

Vu les demandes des associations dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 mars 2024,

Vu l'avis de la Commission Politique de la ville en date du 7 mars 2024,

Vu la délibération n° 2024 03 27 -24 du conseil municipal du 27 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver la modification de la délibération n° 2024 03 27 -24*
- *d'adopter la modification des montants des subventions attribuées aux associations, au titre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville, pour la somme totale de 50 000 €, selon la répartition suivante :*
 - *C.I.S.P.E.O : 37 000 €*
 - *Sac à Malices : 4970 €*
 - *OCCE : 630 €*
 - *ID 37 : 5 500 €*
 - *Cinque Plongeurs : 900 €*
 - *CREPI Touraine : 1 000 €*

Mme DRAPEAU : Pour cette première délibération, il s'agit simplement d'un ajustement de crédits. Le 27 mars dernier, au Conseil municipal, il avait été décidé d'attribuer un soutien financier d'un montant total de 55 000 euros de subventions, à destination de 6 associations. Sauf que les 5 000 euros destinés à l'association *Cispeo Petite Enfance* et l'action *Bout'chou Service* relèvent du droit commun, et ne peuvent donc pas être imputés à la ligne de crédit pour la Ville. Donc c'est un ajustement de crédits.

M. FRANÇOIS : Voilà. Pas de questions particulières entre le droit commun et la Politique de la Ville ? Je vous propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- ***approuve la modification de la délibération n° 2024 03 27 -24***
- ***adopte la modification des montants des subventions attribuées aux associations, au titre de l'appel à projets 2024 du contrat de ville, pour la somme totale de 50 000 €, selon la répartition ci-dessus.***

[TIME CODE : 1 h 23 min 22 s]

[Note : M. CHAPEAU s'est absenté momentanément lors de cette délibération et n'a donc pas pris part au vote. Le pouvoir de M. DANGER en sa faveur n'est pas non plus pris en compte]

2024 07 17-17 : Signature du Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 »

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de ville Engagements « Quartiers 2030 »,

Vu l'avis de la Commission Politique de la ville en date du 20 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le Contrat de ville Engagements « quartiers 2030 »*
- *d'autoriser Monsieur Le Maire ou Madame Drapeau, Adjointe au maire en charge des ressources humaines, de la petite enfance, de la politique de la ville et des associations solidaires, à signer le contrat de ville ainsi que tous actes et conventions afférents à ce programme.*

Mme DRAPEAU : Cette fois-ci, il s'agit de la signature du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ». Vous avez tout le détail des enjeux du prochain contrat de ville dans le dossier du Conseil municipal. Juste pour information, il y a eu une réunion en préfecture la semaine dernière pour la signature du contrat de ville : tous les partenaires y étaient présents, la Métropole, les services de l'État... Et donc nous y allons jusqu'en 2030.

M. FRANÇOIS : Oui, Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Alors, l'intervention d'*A GaucheS Toute!* va être à cheval sur les deux délibérations, sur la signature du contrat de ville et puis après sur l'attribution de la dotation. J'ai une inquiétude, mais peut-être que vous allez pouvoir me rassurer. Le montant global pour le contrat de ville sur la Métropole, enfin pour l'ensemble du territoire, est de 3 millions d'euros. J'ai lu dans *La Nouvelle République* qu'aujourd'hui, nous avons 39 500 habitants qui sont concernés potentiellement par ce contrat de ville.

M. FRANÇOIS : C'est même 42 000.

M. SOULAS : Alors, on peut mettre 42 000, mais pour mon raisonnement, accordez-moi 39 500. Or si je fais 3 millions divisés par 39 500, sans aller à la virgule près, cela fait 75 euros par habitant sur l'ensemble de la Métropole. Et si je prends la délibération suivante qui va arriver, pour Saint-Pierre-des-Corps c'est 220 000 euros. Partons du principe qu'à Saint-Pierre-des-Corps, nous avons 6 000 habitants pour La Rabâterie et 2 000 habitants pour La Galboisière : donc cela revient seulement à 27 euros par habitant pour Saint-Pierre-des-Corps, alors que le ratio pour l'ensemble de la Métropole est de 75 euros par habitant.

Or si on appliquait ce même ratio de 75 euros pour les habitants de Saint-Pierre-des-Corps, eh bien nous n'aurions pas une dotation Politique de la Ville de 220 000 euros. Nous aurions 607 000 euros !

Alors, peut-être que je me trompe, mais quand même, j'aimerais comprendre pourquoi, à Saint-Pierre-des-Corps, j'allais dire encore une fois, nous passons après les autres ?

M. FRANÇOIS : Non !

M. SOULAS : Mais je ne demande qu'à être rassuré ! Alors dans ce cas, reprenons tous les chiffres...

M. FRANÇOIS : Alors, en ce qui me concerne, je n'ai plus les chiffres en tête, Monsieur Soulas. Mais j'avais déjà fait les calculs : les 3 millions et déjà il y a 2 millions de la préfecture. Donc les chiffres sont un petit peu biaisés.

J'avais repris ce que nous, à Saint-Pierre, nous sommes capables d'allouer à la Politique de la Ville, par rapport à ce que fait la Ville de Tours. Et en fait, je parle de ce que je connais, mais il me semble que l'effort fait par la Ville de Tours n'est pas dix fois supérieur à ce que fait la Ville de Saint-Pierre-des-Corps... Alors que la population de Tours nous est dix fois supérieure. Elle est pile dix fois supérieure à celle de la ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Donc vis-à-vis de la Ville de Tours, en tous les cas sur l'effort qui est fait par Saint-Pierre-des-Corps, eh bien cet effort est plus important, vis-à-vis de la population, que celui de la Ville de Tours.

Après si vous voulez, nous pourrions revenir sur les chiffres en Commission, parce qu'on ne les connaît pas. Et là, je suis incapable de vous en parler de façon très précise, parce qu'à partir du moment où on rentre dans les chiffres, ça ne sert à rien de raconter n'importe quoi. Et là, moi, je risque de vous raconter n'importe quoi. Donc, je ne préfère pas. Je pense qu'il est bien qu'on en parle, mais je ne les ai pas tous en tête, évidemment...

M. SOULAS : Il s'agissait de chiffres simples. Mais je vous rappelle quand même que vous êtes vice-président de la Métropole sur ces sujets-là.

M. FRANÇOIS : Justement !

M. SOULAS : Donc, je suis assez surpris quand vous dites que vous n'avez pas les chiffres en tête.

M. FRANÇOIS : Justement, je suis très attentif à ce qui se passe sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps, par rapport aux autres territoires...

M. SOULAS : Mais j'aimerais bien que sur ce sujet-là, on tire les choses au clair quand même. Parce que je n'ai pas comparé la dotation de la Ville de Tours par rapport à Saint-Pierre-des-Corps. J'ai simplement pris d'une manière factuelle la grande masse, soit 3 039 500 habitants. Et si on divise, cela fait 75 euros par habitant. Or si je fais le même ratio pour Saint-Pierre-des-Corps, on arrive à 27 euros. Donc, je me suis étonné...

M. FRANÇOIS : Je regarderai. Vous m'exposerez vos chiffres et vos sources.

M. SOULAS : Pas de problème.

M. FRANÇOIS : Ce serait bien. Et je suis tout à fait en mesure, avec les services de la Métropole, de vous y répondre. Tout à fait en mesure.

M. SOULAS : D'accord.

M. FRANÇOIS : Monsieur Benzaït ?

[TIME CODE : 1 h 27 min 40 s]

M. BENZAÏT : Merci. Alors, j'ai lu entièrement le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ». Et ce qu'on souhaiterait, c'est qu'il y ait une évaluation. Parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont annoncées, beaucoup de choses qui sont dites, beaucoup de choses qui sont proposées, donc une longue liste, mais il faudrait une évaluation annuelle par axe, par objectif et par site. Et que ce soit présenté soit en Conseil municipal soit en Commission, avec une attention bien portée sur ce qui a été proposé et ce qui a été réalisé, avec un suivi annuel. Parce que les intentions sont toujours là, mais après, il faut voir quand même ce qui a été réalisé sur le terrain.

M. FRANÇOIS : Non, mais tout à fait. Mais d'une manière générale, tout ce qui a été subventionné, tout ce qui est abondé est réalisé sur le terrain quand même, hein !

M. BENZAÏT : Oui, mais c'est juste pour avoir le suivi au moins, la temporalité. Voilà.

M. FRANÇOIS : Ça, on peut l'aborder en Commission. Ce n'est pas un problème.

M. BENZAÏT : En Commission ? Merci.

M. FRANÇOIS : Ne vous inquiétez pas là-dessus : les actions quand elles sont financées, elles sont portées.

M. CONTE : Juste une petite précision concernant les chiffres : nous sommes les seuls à toucher la DPV, donc en fait il s'agit de deux lignes différentes.

M. FRANÇOIS : Oui, il y a ça aussi. Non, mais il faudra qu'on en parle...

M. CONTE : En fait voilà, on ne peut pas amalgamer l'ensemble.

M. SOULAS : C'est vrai que j'ai un peu mélangé les deux délibérations, mais je reviens maintenant sur la présente délibération et je m'inscris dans la droite ligne de Nabil Benzait. Car c'est vrai que les enjeux numéro 1, 2, 3 et 4 sont des enjeux ambitieux, mais très généralistes. Et si on essaye de les décliner pour Saint-Pierre-des-Corps, eh bien moi, naturellement, quand je vois que l'enjeu numéro 1 s'intitule « des quartiers attractifs et ouverts sur leur environnement », évidemment, j'ai pensé au centre commercial de La Rabâterie. Évidemment, j'ai pensé aux questions de mobilité... Et c'est d'ailleurs une raison pour laquelle nous avons demandé à rencontrer le préfet hier soir, parce que là pour le coup, le contrat de ville relève aussi de la compétence de l'État. Et donc là, nous pouvons parler des mobilités et du tramway.

Sur l'enjeu numéro 2, effectivement, une « transition solidaire », que va-t-on mettre dedans ? Mais par exemple, l'ouverture au public du commissariat de police nationale pourrait être aussi un sujet qui serait porté par cet enjeu numéro 2.

Je finis. Sur l'enjeu numéro 3, sur l'emploi et l'activité économique, ce serait intéressant aussi que dans le cadre de ce contrat, nous ayons un vrai diagnostic. Non pas aux doigts mouillés, mais un diagnostic fin sur l'évolution à la fois de l'insertion et de l'emploi à Saint-Pierre-des-Corps, depuis 2020. Et puis, nous en parlerons tout à l'heure aussi, mais *quid* de la Mission Locale ? Pourquoi ne pas l'inscrire dans le projet Rabâterie, plutôt que sur la Maison Jean-Soury ? Ça peut être aussi des questions à se poser...

Et puis enfin sur l'enjeu numéro 4, il y a quand même l'avenir du CMS et la lutte contre les discriminations. Évidemment, nous allons voter ce contrat. Mais je pense que derrière ces mots très généralistes, il faut aussi se poser de vraies questions de territoire. Et justement, pour ces deux quartiers de La Rabâterie et de La Galboisière, on ne peut pas en rester... Je sais que ce ne sera pas le cas, mais il vaut mieux se le dire en Conseil municipal.

Et c'est pour ça que j'ai fait le lien aussi avec les questions financières, parce qu'il m'avait semblé qu'au regard des questions financières, Saint-Pierre-des-Corps n'avait pas été bien dotée. Et donc si nous avons des enjeux et des objectifs ambitieux, il faut aussi que sur un plan financier, nous soyons en capacité de porter cette ambition. Voilà donc c'était ça, ma remarque.

M. FRANÇOIS : Nous reparlerons des enjeux financiers, mais la Ville de Saint-Pierre-des-Corps est bien dotée et davantage dotée qu'avant, d'ailleurs. Je tiens à le préciser. Sur le commissariat, je voulais répondre sur le commissariat de police : eh bien non, pas de commissariat de police en quartier prioritaire. Pour l'instant, l'État s'interdit de mettre un commissariat depuis l'attentat de Joué-lès-Tours, parce qu'il y a eu un attentat à Joué-lès-Tours, rappelez-vous. Donc ce n'est pas du tout dans la politique de l'État.

Je voulais vous en informer, mais vous le saviez déjà pourtant, il me semble. Et parfois avec l'État, c'est quand même compliqué de discuter... Mais si vous voulez, il n'y a pas de souci !

Y a-t-il d'autres remarques particulières ? Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :

- ***approuve le Contrat de ville Engagements « quartiers 2030 »***
- ***autorise Monsieur Le Maire ou Madame Drapeau, Adjointe au maire en charge des ressources humaines, de la petite enfance, de la politique de la ville et des***

associations solidaires, à signer le contrat de ville ainsi que tous actes et conventions afférents à ce programme.

[TIME CODE : 1 h 31 min 52 s]

[Note M. BONNARD s'est absenté momentanément lors de cette délibération et n'a donc pas pris part au vote. Le pouvoir de Mme LEFÈVRE en sa faveur n'est donc pas non plus pris en compte]

2024 07 17-18 : Attribution de la Dotation Politique de la Ville (DPV)

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 172 de la loi de finances pour 2009,

Vu la notification du 23 avril 2024 relative à l'attribution de la Dotation Politique de la Ville pour 2024,

Vu l'avis de la Commission Politique de la ville en date du 20 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de définir les actions et les opérations qui font l'objet d'une convention avec l'État.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver les projets inscrits dans le cadre de la DPV 2024 et la demande de subvention pour aider à leur financement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

PROJETS INVESTISSEMENT	COÛT PREVISIONNEL		TAUX DPV (basé sur le HT)	MONTANT DPV	RESTE A CHARGE COMMUNE*
	TTC	HT			
City stade de la Galboisière <i>Réhabilitation de l'équipement</i>	78 184,56 €	65 153,80 €	80,00 %	52 123,04 €	13 030,76 €
Maison Soury <i>Réhabilitation de l'équipement en vue d'implanter la Mission Locale</i>	190 800,00 €	159 000,00 €	80,00 %	127 200,00 €	31 800,00 €
Ecole Viala <i>Aménagement salles de classe</i>	88 933,57 €	74 111,31 €	55,56 %	41 172,96 €	32 938,35 €
TOTAL	357 918,13 €	298 265,11 €		220 496,00 €	77 769,11 €

* calcul effectué sur les montants hors taxe. Les opérations feront l'objet d'une récupération de TVA à N+2

- *d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et conventions afférents à ce programme.*

Mme DRAPEAU : Donc cette fois-ci, il s'agit d'approuver l'attribution de la dotation Politique de la Ville. Vous avez le détail des projets dans la délibération, donc nous avons le City-Stade de La Galboisière, la Maison Soury et l'école Viala, voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. FRANÇOIS : Oui, Monsieur Jeanneau, on vous écoute.

M. JEANNEAU : Oui, en fait nous nous étonnons de l'évocation de la Maison Soury avec la mention « réhabilitation de l'équipement en vue d'implanter la Mission Locale ». Quid de l'actuelle Mission Locale et pourquoi ce choix qui n'a pas été abordé en Commission, il me semble ?

M. FRANÇOIS : Monsieur Brimou, on vous écoute !

M. BRIMOU : Merci Monsieur le Maire. Alors depuis presque un an et demi maintenant, des échanges ont eu lieu avec les services de la Mission Locale. Ces derniers se retrouvent à l'étroit dans leurs locaux actuels puisqu'il y a une volonté, notamment de la part du conseil d'administration, d'augmenter le nombre d'agents au sein de la Mission Locale pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Donc à partir de là, une prise de contact a eu lieu depuis maintenant l'année dernière, avec nos services : afin d'établir et d'identifier le lieu qui serait opportun sur le territoire, au regard également des enjeux de notre ville. Et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, mais nous avons un taux de chômage qui est quand même le double dans les quartiers prioritaires, par rapport au reste de la ville. Et ce même s'il y a eu des évolutions et des avancées, il faut quand même le souligner. Donc c'est quand même un enjeu extrêmement important, à la fois que nous portons et que nous partageons avec la Mission Locale, autour de l'insertion des jeunes et en particulier de ceux qui ont été exclus du système scolaire.

C'est donc pour ces raisons-là que d'un commun accord, le bien Soury a été identifié comme un lieu opportun pour déployer les missions de la Mission Locale, les élargir et travailler au plus près, finalement, des enjeux du territoire.

M. FRANÇOIS : Et d'ailleurs, c'est la Mission Locale qui a travaillé dessus.

M. BRIMOU : Tout à fait, oui oui.

M. FRANÇOIS : Et ils sont très contents d'y aller, il faut le dire quand même. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, alors, par rapport à cette maison rue Grand Cour actuellement, celle-ci héberge aussi au premier étage le Patronage Laïque. Et la Mission Locale étant sur le départ, on pourrait craindre que le Patronage Laïque ne resterait pas non plus... Ou resterait-il ? Enfin, je ne sais pas s'il y a des choses qui sont déjà en train d'être discutées ?

M. FRANÇOIS : Pas pour l'instant, non.

M. SOULAS : Mais à terme, la question va évidemment se poser, ne serait-ce que pour chauffer ce bâtiment, simplement pour un premier étage. Donc voilà, je me fais un peu le porte-parole du Patronage Laïque pour savoir si effectivement, vous auriez déjà dans votre réflexion une solution de recours qui serait proposée au Patronage.

M. FRANÇOIS : Alors, pour l'instant il n'est pas question qu'il déménage. Donc voilà, on ne va pas vous dire que nous avons une solution de recours. Nous accueillons Monsieur Guelmami, qui vient de nous rejoindre. Bonsoir Monsieur Guelmami.

Arrivée de M. Anis GUELMAMI à 19 h 37. [TIME CODE : 1 h 34 min 55 s]

Le nombre d'élus présents passe à 20. Le nombre de votants reste inchangé à 32.

M. GUELMAMI : Bonsoir !

M. FRANÇOIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :

- **approuve les projets inscrits dans le cadre de la DPV 2024 et la demande de subvention pour aider à leur financement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,**
- **autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et conventions afférents à ce programme.**

[TIME CODE : 1 h 35 min 4 s]

[Note : Mme GROSLÉRON s'est absentée momentanément lors de cette délibération et n'a donc pas pris part au vote.]

SCOLAIRE :

2024 07 17-19 : Mise en conformité des participations familles

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

*Vu la délibération n° 2021-149 en date du 1^{er} décembre 2021,
Vu l'avis de la commission Éducation, Jeunesse, Engagement, Démocratie participative de proximité, Transition alimentaire en date du 14 juin 2024,*

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant qu'il est nécessaire de se mettre en conformité avec les règles précisées dans la convention qui nous lie avec la CAF d'Indre-et-Loire et relatives au barème des participations familiales - accueils de loisirs : mercredi, et vacances, en faisant apparaître le QF 850 comme élément de calcul du bouclier tarifaire déterminé par la CAF et tenant compte de l'évolution des ressources des familles

CATEGORIE	QF	Taux d'effort	Heure		Journée		1/2 journée avec repas*		1/2 journée Sans repas**			
			mini	max	Amplitude 10h00		Amplitude 5h30		Amplitude 4h30			
					mini	max	mini	max	mini	max		
A	0	400	Prix plancher		0,33 €		3,30 €		2,31 €		1,32 €	
B	401	605	0,090%	0,36 €	0,54 €	3,61 €	5,45 €	2,53 €	3,81 €	1,44 €	1,52 €	
C	606	770	0,095%	0,58 €	0,73 €	5,76 €	7,32 €	4,03 €	5,12 €	2,30 €	2,05 €	
D	771	850	0,100%	0,77 €	0,85 €	7,71 €	8,50 €	5,40 €	5,95 €	3,08 €	2,38 €	
	851	920	0,100%	0,85 €	0,92 €	8,51 €	9,20 €	5,96 €	6,44 €	3,40 €	2,58 €	
E	921	1100	0,105%	0,97 €	1,16 €	9,67 €	11,55 €	6,77 €	8,09 €	3,87 €	3,23 €	
F	1101	1400		1,30 €		13,00 €		9,10 €		5,20 €		
G	1401	et +	Prix plafond	1,65 €		16,50 €		11,55 €		6,60 €		
							*1/2 journée avec repas = 70% du prix journée					
							**1/2 journée sans repas = 40% du prix journée					

L'exposé de Monsieur Brimou entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver la présentation des tarifs avec la tranche de QF D (771 – 920) scindée pour faire apparaître le QF 850*
- *de fixer les tarifs comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024*

M. BRIMOU : Je rappelle que la Ville a passé une convention avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Et donc dans le cadre du Fonds d'aide aux accueils de loisirs, il nous est demandé de nous mettre en conformité, avec la mise en place d'un prix plancher.

Cela a pour conséquence de faire évoluer la qualification du temps de la restauration municipale. Car actuellement, ce temps de restauration municipale est considéré comme un temps de restauration. Et afin de bénéficier notamment des fonds de la CAF, ce temps-là doit être transformé en un temps d'activité.

Donc bien évidemment, cela n'a aucune conséquence pour les familles en matière de tarifs, ni augmentation ni baisse. Les tarifs restent inchangés donc c'est juste une mise en conformité, comme le font bien d'autres collectivités. Je vous remercie.

01 h 36 min 11 s - M. FRANÇOIS : Des questions particulières ? Je ne pense pas.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :

- ***approuve la présentation des tarifs avec la tranche de QF D (771 – 920) scindée pour faire apparaître le QF 850***
- ***fixe les tarifs comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024***

[TIME CODE : 1 h 36 min 15 s]

[Note : Mme GROSLÉRON s'est absentée momentanément lors de cette délibération et n'a donc pas pris part au vote.]

M. FRANÇOIS : Cette délibération est votée à l'unanimité, et je vous en remercie. Délibération suivante : toujours Monsieur Brimou sur le temps de pause méridienne.

RESTAURATION MUNICIPALE :

2024 07 17-20 : Inscription du temps de pause méridienne au titre de la prestation de service CAF

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

Vu la délibération en date du 4 juillet 2024 portant sur la mise en conformité des participations familles,

Vu l'avis de la commission Éducation, Jeunesse, Engagement, Démocratie participative de proximité, Transition alimentaire en date du 14 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant la proposition de la CAF d'Indre-et-Loire d'inclure le temps de pause méridienne dans le cadre de la prestation de service ordinaire (PSO), il est nécessaire d'apporter des modifications à la délibération n° 2022-117 pour faire apparaître la notion d'amplitude de ce temps de pause méridienne.

L'exposé de Monsieur Brimou entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à l'affaire citée en objet,*
- *d'approuver la présentation des tarifs faisant référence au temps de pause méridienne (11 h 30 -13 h 30)*
- *de fixer les tarifs comme présentés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2024 :*

QF		Part famille	dont temps d'animation
0	200	1,00 €	0,75 €
201	400	1,50 €	1,13 €
401	700	2,00 €	1,50 €
701	800	2,50 €	1,88 €
801	850	3,00 €	2,25 €
851	1000	3,00 €	2,25 €
1001	1200	3,50 €	2,63 €
1201	1400	4,00 €	3,00 €
1401	et +	4,50 €	3,38 €

M. BRIMOU : Excusez-moi Monsieur le Maire, j'ai présenté deux délibérations en une. Donc cette délibération s'inscrit dans la continuité de la délibération précédente. Après avoir acté le principe

d'aller vers ce dispositif de mise en conformité, il s'agit maintenant d'inscrire le temps de la restauration, qui est actuellement considéré comme un temps de pause méridienne, comme un temps de loisirs, là encore sans aucune augmentation des tarifs.

M. FRANÇOIS : Pas de questions particulières ? Je vous propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **autorise le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à l'affaire citée en objet,**
- **approuve la présentation des tarifs faisant référence au temps de pause méridienne (11 h 30 -13 h 30)**
- **fixe les tarifs comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.**

[TIME CODE : 1 h 37 min]

M. FRANÇOIS : Nous allons passer à une délibération sur l'attractivité des commerces de Saint-Pierre-des-Corps, nous en avons parlé tout à l'heure. Je vais laisser la parole à Monsieur Delanchy sur le protocole d'accord avec le groupe Chessé.

URBANISME :

2024 07 17-21 : Protocole d'accord avec le Groupe Chessé – Centre Commercial Maurice Thorez

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la Commission générale en date du 13 juin 2024,

VU le projet de protocole, à la suite des échanges avec le groupe Chessé,

vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Dans le cadre d'une politique d'aménagement visant à revitaliser le centre-ville, il a été conclu un bail à construction avec la Société d'Équipement de Touraine (SET) en vue de la construction du centre commercial situé place Maurice Thorez pour une durée de 40 ans, du 1^{er} janvier 1980 au 31 décembre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Ville est propriétaire et bailleur des locaux de ce centre commercial. À ce jour, trois cellules font l'objet d'un bail commercial, les autres cellules étant inoccupées.

Cet ensemble, positionné en plein cœur du centre-ville et face à l'hôtel de ville, constitue un enjeu majeur de la dynamique commerciale du cœur de ville de Saint-Pierre-des-Corps. La Ville ambitionne de redonner à cet ensemble immobilier actuellement largement vacant et vieillissant sa vocation de locomotive commerciale du centre-ville.

La Ville n'a pas vocation à conserver la propriété et la gestion de cet actif commercial, identifié comme susceptible d'être vendu

Ce bien a retenu l'attention du Groupe CHESSÉ, foncière commerciale, qui envisage de s'en porter acquéreur.

Le Groupe CHESSÉ a annoncé à la Ville un prix d'acquisition estimatif inclus dans une fourchette allant de 1 050 000 € à 1 300 000 €.

Pour déterminer le prix d'acquisition, le Groupe CHESSÉ entend réaliser un audit global du centre commercial permettant notamment d'anticiper les futures réglementations du décret tertiaire et d'affiner leur projet.

Un protocole d'accord régissant cette période préalable à l'offre d'acquisition d'une durée de sept mois définit les obligations respectives des parties durant cette période

L'exposé de Monsieur DELANCHY entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver les termes du protocole proposé,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision,*
- *de prendre acte qu'il sera amené à se prononcer de nouveau sur ce dossier à l'issue des engagements contractuels, dudit protocole.*

M. DELANCHY : Dans le cadre de la redynamisation du centre commercial Maurice-Thorez, il vous est donc proposé un protocole d'accord avec le groupe Chessé, foncière commerciale. Donc brièvement, ce protocole d'accord porte sur une durée de sept mois, il permettra à cette foncière de réaliser un audit pour l'acquisition des murs. Et à l'issue de ces sept mois, le montant sera chiffré et la commune décidera, oui ou non, de vendre ces locaux. Si vous avez des questions, je suis à votre écoute.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions ? Monsieur Soulas, Madame Grosliéron ? Monsieur Soulas, vous avez levé la main en premier.

M. SOULAS : Alors, il y aura plusieurs remarques et je pense que mes camarades vont se charger de les présenter. Simplement, moi, j'étais assez surpris, et chez *A GaucheS Toute !* nous avons été assez surpris, car effectivement, vous liez à la fois les questions commerciales et les questions d'aménagement du centre-ville. Or votre réflexion sur le centre-ville, au regard de ce protocole, elle donne l'impression que vous organisez déjà un petit peu une vente à la découpe... À savoir qu'il y avait un projet beaucoup plus global qui incluait de l'urbanisme et du commerce, avec la caserne des pompiers, l'îlot Rosenberg et puis le centre commercial. Et dans le centre commercial, il y a le parking derrière et la place devant.

Donc je vous fais part de la remarque que nous nous sommes faite au sein d'*A GaucheS Toute !*, lorsque nous avons préparé ce Conseil. Alors, bien sûr, c'est un protocole et on voit bien qu'il y a encore une phase d'analyse et d'étude, mais il n'empêche que nous craignons que cela fige d'ores et déjà toute évolution du centre-ville... Car d'un côté, on nous dit que la caserne des pompiers devait partir... et elle ne part plus [1 h 39 min 10 s] puisqu'on parle maintenant d'un moratoire sur quatre années ! Donc on ne sait plus trop où on en est et nous aimerions quand même, j'en termine, avoir une analyse un peu plus globale de la situation... Même si effectivement, nous avons déjà débattu au sein de ce Conseil de l'état du magasin Auchan, c'est certain qu'il y a un besoin d'y réfléchir. Mais nous ne voudrions pas que tout cela revienne à faire de la vente à la découpe.

M. FRANÇOIS : Je vais me permettre de répondre sur le caractère un peu plus global de la vision. Oui, Monsieur Soulas, je suis d'accord avec vous, il y a urgence à agir. Il y a vraiment urgence. Je vais laisser Monsieur Delanchy poursuivre.

M. DELANCHY : Alors oui, je vais utiliser le terme de « temporalité » puisque comme vous le disiez, en ce qui concerne la caserne des pompiers aujourd'hui, on se projette plutôt sur 2030. Nous avons besoin de nos commerces et je pense qu'avec cette foncière, qui est en charge également d'aller rechercher des commerces pour notre centre-ville, nous allons d'une part gagner énormément de temps et aussi revitaliser ce centre-ville.

Par ailleurs, j'aimerais souligner que si la Ville devait conserver ce bien, la mise aux normes représenterait un coût autour de 900 000 euros, pour pouvoir conserver ce bien.

M. FRANÇOIS : Et ce montant se rapporte uniquement à la mise aux normes, ça ne comprend pas la consolidation et la restructuration du bâtiment, ni la prise en compte des façades... Parce qu'on voit bien quand même qu'il y a besoin d'embellir le bâtiment...

M. DELANCHY : Mais cela ne remet pas en cause le futur projet, si on peut l'appeler comme ça, du déménagement du SDIS et de la requalification de cette zone, qui sera bien évidemment à définir. Mais il ne me semblerait pas opportun d'attendre 2030 pour revitaliser la place Maurice Thorez !

M. FRANÇOIS : Juste un petit rappel quand même, Monsieur Soulas, sur les difficultés que nous avons rencontrées. Excusez-moi Madame Grosléron, je vous laisse la parole après. Juste un petit rappel sur les difficultés que nous avons rencontrées.

Quand nous avons récupéré auprès de la Société d'Équipement de Touraine (SET) cette « patate chaude », on peut le dire, qui consistait en un bail emphytéotique qui a donc été récupéré par la commune, il y a eu un manque d'anticipation sur la pérennité des commerces et la façon dont ils allaient être expropriés. Vous savez qu'il y a une auto-école qui est partie. Cette auto-école, nous avons tout fait pour la conserver. Hélas, nous n'avons pas pu la conserver. Nous avons payé des indemnités qui, il me semble, étaient à hauteur de 85 000 euros. Il me semble, c'est bien cela.

M. DELANCHY : Je précise qu'un local a été trouvé pour cette auto-école, au 24 avenue de la République.

M. FRANÇOIS : Alors non, ça c'était l'ancienne, c'était l'ancienne. Là je parle du tout début.

M. DELANCHY : Non non non, l'auto-école va s'installer au 24 avenue de la République.

M. FRANÇOIS : Non, c'est une autre chose ça, Monsieur Delanchy.

M. DELANCHY : Ah, pardon !

M. FRANÇOIS : C'est-à-dire que là, il y a une autre auto-école qui a failli partir du territoire, et pour laquelle effectivement un local a été trouvé assez rapidement, parce qu'il était hors de question qu'il n'y ait plus d'auto-école à Saint-Pierre-des-Corps. Donc effectivement, nous avons fait l'effort pour leur trouver quelque chose, et finalement cette auto-école a trouvé quelque chose d'elle-même, et c'est tant mieux. Mais nous avons beaucoup travaillé, Monsieur Jeanneau, pour lui trouver quelque chose. Si vous aviez des doutes là-dessus, je tiens à vous en informer.

Donc au départ, nous avons quand même récupéré un local commercial appartenant à la commune, avec des loyers qui étaient un peu compliqués à renégocier, et avec des personnes qui voulaient effectivement en profiter pour partir avec des indemnités. Nous avons conservé Auchan. Mais chez Auchan, à un moment, ils se sont posé la question s'ils devaient partir ou pas. La Banque Populaire aussi. Enfin, donc ça a été un dossier extrêmement épineux. Et je pense que s'appuyer sur une foncière dont c'est le métier, je le dis sincèrement, à un moment il y a une compétence qui doit s'exprimer. Et cette compétence, nous ne l'avons pas en Mairie. J'en suis désolé, mais c'est comme ça. Et je ne crois pas qu'il y ait d'autres Mairies qui aient ce genre de compétence...

Donc il vaut mieux s'appuyer sur des personnes qui sont compétentes, qui connaissent ce que sont les commerces, pour pouvoir effectivement nous orienter vers le meilleur choix possible. Et c'est à la fin de cette étude que nous prendrons une décision, si nous devons vendre ou pas, et sous certaines conditions, bien sûr : ce ne sera pas en lâchant le centre-ville et en se disant « Ah ça y est, on s'en débarrasse. » Non, nous serons avec vous pour travailler sur la question des commerces, sur l'attractivité du site et sa restauration... Parce que c'est indispensable.

Ensuite vous avez parlé tout à l'heure de la caserne des pompiers, qui devait déménager à un moment et qui ne déménage plus : disons qu'ils nous ont fait une danse sur un pied, puis une danse sur l'autre pied pendant un certain moment. Donc pour l'instant, on n'a pas de grande visibilité sur ce qu'est capable de faire le SDIS. Et pourtant, nous leur avons proposé de nombreux terrains, dont un terrain qui était relativement pertinent pour leur activité, car situé juste à côté du futur échangeur qui sera en construction.

Donc effectivement, nous avons entrepris ce travail avec le SDIS, mais nous n'avons pas grande réponse... Il a même fallu que j'écrive moi-même le courrier de la lettre d'intérêt qu'ils devaient faire pour ce terrain ! Car ils l'avaient exprimé de manière orale : nous leur avons demandé, vous vous en rappelez, de nous envoyer une lettre d'intérêt. Ils ont été incapables de le faire ! Donc je me suis fait une lettre à moi-même en leur disant « *écoutez, vous n'avez plus qu'à la signer, et comme ça, la lettre d'intérêt sera là* ». Donc on voit que, parfois, les institutions n'avancent pas, mais ça, ce n'est pas de notre fait. Voilà ma réponse. Madame Grosliéron ?

[TIME CODE : 1 h 44 min 44 s]

Mme GROSLÉRON : Alors, si le protocole est signé et si vous acceptez la vente, la Ville restera bien propriétaire du non-bâti ? C'est ce que j'ai compris. On est d'accord ? Donc propriétaire de la place et de ce qu'il y a autour, etc. ?

M. FRANÇOIS : Alors, pour bien que vous compreniez quand même, parce que je pense qu'on va partir sur de mauvaises bases : vous avez un bâtiment qui est construit, donc une propriété bâtie. Cette propriété bâtie est rentrée dans le bien de la Ville par l'intermédiaire de la fin du bail emphytéotique qui avait été d'abord proposé à la SET. Ça, c'était l'histoire. Et tout ce que vous avez autour, ce sont des espaces publics. Donc de toute façon, autour, on ne peut pas dénaturer les espaces publics, puisqu'ils restent propriété de la Ville. Voilà.

Mme GROSLÉRON : Excusez-moi, mais ça j'ai bien compris. J'étais à la Commission en plus. Mais comment vous pourrez articuler globalement un espace en centre-ville, si vous n'avez plus la maîtrise bâtiminaire de ces choses-là ? Nous, ça nous semble compliqué... Enfin, c'est quand même un endroit stratégique de la ville, c'est le centre-ville. Donc vous n'aurez pas de moyens de pression sur la société...

M. FRANÇOIS : Si dans le cadre d'une vente, on réalise une vente, il y a effectivement un cahier des charges qui sera exprimé. Et ce cahier des charges doit être strictement respecté sous peine d'annulation de la vente. Donc à un moment donné, il y a effectivement des garde-fous pour permettre d'aller dans le sens que souhaite la municipalité, afin de rendre son centre-ville plus attractif.

Et quand je dis « la municipalité », je parle de nous tous, de l'ensemble du Conseil municipal. Il n'y a pas que nous non plus. Ai-je bien répondu à votre question ?

Mme GROSLÉRON : Et *quid* des commerces qui ont signé une clause de transfert ? Comment ça va se passer pour ces commerces-là ?

M. FRANÇOIS : Alors, cette clause de transfert sera différente puisqu'effectivement, nous avons prévu au départ de récupérer la caserne des pompiers, et récupérer l'angle des rues Rosenberg et Honoré de Balzac. C'est ce qu'on voulait au départ. Or on s'aperçoit que pour des raisons qui ne sont pas imputables à l'équipe municipale, cela n'a pas été possible : je vous l'ai expliqué à l'instant.

Et *quid* de ces clauses de transfert ? Eh bien, ces clauses de transfert, elles vont devenir obsolètes avec les nouvelles négociations qui vont se tenir, s'il y a besoin de négociations, car pour l'instant, on n'a pas encore vendu. Mais cela ira avec les nouvelles négociations qui se tiendront avec le groupe Chessé.

Mme GROSLÉRON : J'ai une autre question. Il est question d'une évaluation des Domaines, dans le corps du protocole. Pourquoi ne pas avoir fait réaliser cette évaluation en préalable, avant de signer le protocole ?

M. CONTE : Ce qu'il faut vous dire, c'est que la signature de ce protocole s'est faite uniquement par rapport à l'étude. Après en fait l'estimation des Domaines, comme l'estimation que va proposer Chessé par rapport aux bâtiments, cela va se faire dans un deuxième temps, à l'issue de l'étude.

Mme GROSLÉRON : Mais ça vous aurait permis quand même de voir si l'estimation qui a été annoncée est correcte ou pas ?

M. FRANÇOIS : Mais ce sont les Domaines qui déterminent l'estimation, Madame Grosléron. Ce n'est pas...

M. CONTE : En fait, tout cela va être lancé pendant l'étude. Donc au final, nous pourrons confronter tous les chiffres à ce moment-là. Cette étude va vous être présentée et d'une manière ou d'une autre, si on doit aller vers une vente, par exemple, ça repassera automatiquement au Conseil municipal. Donc cette étude, automatiquement, nous l'aurons tous en main pour pouvoir travailler dessus : il y a une feuille de route commerciale qui est mise dans le protocole. Cela veut dire que nous aussi, nous pourrons demander et imposer des choses, comme le fameux cahier des charges. Donc voilà, vraiment, la seule chose aujourd'hui, c'est qu'il s'agit d'un mandat exclusif avec Chessé : parce que leur but, effectivement, c'est de pouvoir monter quelque chose chez nous. Il ne faut pas se voiler la face, ça c'est clair. Mais après, nous pourrons dire « stop » à l'issue de l'étude si ce qu'ils nous proposent ne convient pas. Nous pourrons leur dire stop. Nous aurons juste à rembourser les frais d'étude.

M. FRANÇOIS : C'est cela.

Mme GROSLÉRON : D'ailleurs, à ce niveau-là, ces frais d'étude sont un peu élevés, non ? 39 000 euros ?

M. FRANÇOIS : Non non, ce n'est pas...

M. CONTE : Non non.

M. DELANCHY : Ou alors, nous pouvons conserver l'étude et payer.

M. CONTE : Ah ben oui, on la paie. Du moment que l'on conserve l'étude, de toute façon, on la paie...

M. FRANÇOIS : Ensuite, je ne sais pas entre Monsieur Guelmami et Monsieur Benzaït, qui a levé la main en premier ? Allons-y, Monsieur Benzaït.

[TIME CODE : 1 h 49 min 20 s]

M. BENZAÏT : Alors, j'étais présent à la Commission. Si j'avais bien compris, le projet de vente visait à tirer des fonds pour pouvoir les injecter dans la rénovation de la place Maurice Thorez ? C'est ce qui était sorti un moment en Commission.

M. FRANÇOIS : Non, alors ça, je réponds très précisément et je vous mets en garde. Je mets en garde toute l'opposition. À un moment donné, nous avons une urgence à agir sur l'attractivité du centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps. Nous n'avons pas la compétence pour le faire au sein de notre collectivité... Donc ça vous pouvez dire ce que vous voulez, mais je ne veux pas entendre...

M. BENZAÏT : Mais je répète ce que j'ai entendu, Monsieur le Maire ! Ça a été évoqué à la Commission.

M. FRANÇOIS : Non, mais je ne veux pas entendre dans l'avenir de faux messages à la population, en disant que nous nous séparerions d'un bien, comme ça pourrait l'être, mais alors que l'étude n'est pas faite et que le but, quand même, c'est de trouver des personnes compétentes, capables de faire revitaliser un centre-ville. C'est extrêmement important pour la ville. Donc nous travaillerons avec vous, mais je ne veux surtout pas que de fausses vérités soient émises : il y en a trop souvent eu, après les Conseils municipaux ou d'autres manières.

M. BENZAÏT : J'étais présent à la Commission. Il me semble que Michel Soulas était présent aussi, non ? Ah non, c'était Cédric Rosmorduc qui était là. Mais j'ai rapporté ce que j'ai entendu, ce n'est pas moi qui l'ai dit.

Et deuxième point : on avait parlé du choix du groupe Chessé et de la solidité du projet. Et alors je ne me rappelle plus comment avait été choisi ce groupe : y a-t-il eu un appel d'offres ou de la publicité ? Ou est-ce ce groupe qui s'est rapproché de vous ?

M. FRANÇOIS : Cela s'est fait de gré à gré, c'était quelque chose de gré à gré.

M. BENZAÏT : D'accord.

M. FRANÇOIS : En fait, la SET avait fait une étude sur ce qu'ils connaissent bien puisqu'ils ont été loueurs, sous forme de bail. Et puis, ils nous ont proposé effectivement un groupe qu'ils connaissent bien, avec lequel ils travaillent. Nous leur avons fait confiance et effectivement, nous n'avons pas fait de démarchage pour mettre en concurrence.

Nous leur avons fait confiance pour travailler, d'abord parce que la SET est un établissement à la fois public et privé. Donc nous nous sommes dit que c'était bien de travailler avec eux, puisque d'ailleurs nous avons d'autres dossiers avec eux sur d'autres endroits. Voilà.

M. BENZAÏT : OK, c'était juste pour rappeler ces faits.

M. FRANÇOIS : Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Oui, je voulais juste rebondir sur ce que disait Madame Grosliéron, car c'était un peu ce que je voulais dire. En effet, il faut être vigilant parce qu'à partir du moment où le bâtiment sera cédé, la réhabilitation de l'espace deviendra forcément un petit peu plus difficile...

Pour rebondir sur ce que vous disiez, nous sommes d'accord, il y a urgence. Mais ce n'est pas parce qu'il y a urgence qu'il faut aussi se précipiter. Ça, on l'entend tout à fait et il faut être vigilants. Et notamment, nous en avons parlé pendant la Commission, dans le cadre de ces études, il faut être vigilants sur ce qui est prévu concernant la rénovation du bâti et des locaux, et notamment des loyers qui vont être appliqués. Parce que le souci que nous avons à Saint-Pierre-des-Corps, c'est que beaucoup de locaux sont vides. Alors, c'est dû en partie au manque d'attractivité du centre-ville, mais il y a aussi une partie qui est due aux loyers qui sont beaucoup trop élevés. Il y a là un truc qui est complètement aberrant.

Donc la question qui se pose, c'est : se montrera-t-on attentifs par rapport à ça ? Que peut-on faire dans le cadre de ce protocole de vente, pour savoir ce qui va être fait sur les locaux, sur les loyers ? Parce que si l'objectif c'est de recréer de l'attractivité, en attirant des grands groupes qui seront les seuls à pouvoir supporter les loyers qui seront exorbitants, eh bien je ne suis pas sûr que ce soit vraiment l'idéal pour le centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps. Donc il ne faut pas trop déléguer l'attractivité du centre-ville à un acteur privé qui n'est pas du territoire : je ne suis pas sûr que ce soit opportun.

M. FRANÇOIS : Vous avez raison, Monsieur Guelmami, quand vous parlez d'urgence. Et vous l'avez dit et je partage complètement ces propos : ce n'est pas parce qu'il y a urgence qu'on doit se précipiter. Et c'est ce que j'ai répondu très clairement, il me semble, à Madame Grosliéron. C'est qu'à un moment donné, il y a un cahier des charges : nous travaillerons tous en collaboration, et je vous dis bien « tous ensemble » parce que l'objectif est quand même extrêmement important pour la ville. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : J'entends tout ce qui est dit. Mais je n'ai pas très bien compris ce que vous disiez, c'est-à-dire que le foncier bâti sera repris par Chessé, et le foncier non bâti sera toujours propriété de la Ville ? C'est cela ?

M. FRANÇOIS : C'est de l'espace public.

M. JEANNEAU : D'accord. On va reprendre un petit peu l'histoire par rapport à ce que vous aviez évoqué depuis 2020. On avait eu plusieurs scénarios qui ne comprenaient pas, d'ailleurs, la réhabilitation du bâtiment dit « Auchan-Banque Populaire, etc ». Donc là, je vois aujourd'hui qu'il y a un quatrième scénario qui se profile puisqu'il y a urgence, comme vous le disiez, de réhabilitation du groupe Auchan. Mais avec quand même une possibilité, en 2030, de retravailler sur l'espace dédié aux pompiers et donc, pourquoi pas, en faire un centre commercial...

Or dans ce cas, quel est l'intérêt du groupe Chessé ? Si jamais on réaménage cet espace-là qui serait, au vu de ce qui avait été élaboré, un espace public reprenant le marché, des espaces verts, des espaces de jeux... Enfin bref, cela ferait toute une vie en centre-ville qui pourrait être intéressante... Or ce groupe Chessé, aujourd'hui, n'a pas de convention de transfert entre éventuellement l'îlot Rosenberg et l'îlot des pompiers. C'est une question.

M. FRANÇOIS : Je ne comprends pas trop votre question.

M. JEANNEAU : Quel est l'intérêt pour un groupe privé de faire une étude et ensuite d'investir *grosso modo*, on va dire à peu près sur 20 ans ? Alors que potentiellement, il y aurait une possibilité de retravailler l'espace urbain avec un grand espace, comme cela avait été prévu dans les trois scénarios qui avaient été évoqués au préalable... Car là, nous sommes sur un quatrième scénario qui est celui de la réhabilitation de l'espace Maurice Thorez. Et pour l'instant, *quid* des pompiers ? Donc enfin, je ne vois pas l'intérêt économique derrière...

Je n'ai pas fini. Donc là nous allons, excusez-moi l'expression, payer une étude qu'on risque d'avoir alors qu'en fait, ça n'a pas été réfléchi et d'ailleurs mes collègues de l'opposition l'ont dit tout à l'heure. En fait, on se retrouve un petit peu dans l'urgence, sans avoir le temps de se poser par rapport à un ensemble qui se trouve être *grosso modo* celui de Jules Guesde jusqu'à Honoré de Balzac.

M. FRANÇOIS : Très bien.

M. JEANNEAU : Donc je ne vois pas trop l'intérêt, mais après tout pourquoi pas ? C'est-à-dire qu'on risque d'arriver à un système où on paie l'étude et puis en fait, on n'aura rien après. Voilà, ça, c'est un premier point.

[TIME CODE : 1 h 55 min 54 s]

M. FRANÇOIS : Votre question, je peux y répondre ?

M. JEANNEAU : Oui, oui !

M. FRANÇOIS : Je voudrais bien la comprendre. Vous me demandez quel est l'intérêt pour un groupe privé, c'est ça ?

M. JEANNEAU : Oui.

M. FRANÇOIS : Eh bien posez-leur la question, ce sera peut-être plus simple ! Je ne suis pas vraiment dans les petits clous de Chessé.

M. JEANNEAU : C'est génial !

M. FRANÇOIS : À un moment donné, quand vous posez une question sur un intérêt privé ou un groupe privé, je crois que ce n'est pas à nous, qui ne sommes pas du tout privés, qu'il faut poser cette question. À un moment donné, vous serez gentil de bien vouloir leur demander directement... Enfin nous serons peut-être votre porte-parole, et nous leur demanderons quel est l'intérêt... Mais enfin leur intérêt, c'est quand même que c'est leur métier, Monsieur Jeanneau ! C'est juste leur métier !

M. JEANNEAU : Oui, tout à fait. Mais ça tombe bien, ça va dans mon sens : lorsque vous aviez voulu vendre le Magasin Général, nous avons eu droit à une Commission, à plusieurs Commissions avec, entre autres, Vinci qui était venu nous présenter son programme. Donc il aurait été intéressant que le groupe Chessé vienne nous rencontrer en Commission, pour pouvoir discuter de son intérêt. Et nous aurions pu, en effet, leur poser toutes les questions valables.

Mais aujourd'hui, on va se retrouver avec un vote de prévu sur une étude qui sera défendue par le groupe Chessé dans quelques mois. Et si ça ne nous convient pas concrètement, nous serons quand même obligés de la payer. N'aurait-il pas été préférable de discuter d'abord avec le groupe Chessé en Commission générale pour après, éventuellement, voir la pertinence de ce vote en Conseil municipal ?

Parce que là en fait, on fait un peu les choses à l'envers par rapport à ce qu'on aurait pu faire... Et par rapport à ce qu'on a déjà fait d'ailleurs, en Commission Urbanisme avec le Magasin Général. Donc, je ne comprends pas trop. Ça, c'est le premier élément.

M. FRANÇOIS : Je vais vous répondre directement là-dessus. Vous me dites qu'on fait les choses à l'envers, mais moi, je ne vous comprends pas du tout. À un moment donné, si on prévoit une étude, c'est parce qu'on veut justement s'enquérir de la faisabilité et la potentialité de rendre ce centre commercial et notre place Maurice Thorez plus attractifs.

À un moment donné, vous ne pouvez pas nous dire... Et confier une étude à des personnes compétentes, c'est quand même se mettre dans les bras de personnes qui savent comment faire ! Au lieu de nous dire « nous, on va prendre une décision peut-être politique », à un moment donné ou un autre... Mais ça n'a pas de sens ! Ça n'a pas de sens, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : La difficulté, c'est qu'il y a déjà eu une étude, une étude qui avait été faite par la SET, plus une étude qui avait été faite par Pivadis. Donc, ça nous fait déjà deux études sur la place du commerce dans la ville, et plus récemment sur la place Maurice Thorez. Donc nous avons déjà deux études par rapport à cela et là, nous sommes sur une troisième étude faite par un groupe privé, et que nous serons obligés de payer à un moment donné. Donc je ne comprends pas la pertinence des choses, c'est aussi simple que cela.

C'est-à-dire que je vous le dis rapidement : si on avait pu discuter avec le groupe Chessé en Commission Urbanisme, comme ce fut le cas avec le groupe Vinci sur le Magasin Général, eh bien cela nous aurait peut-être évité de passer cela en Conseil municipal. Et puis de nous retrouver dans quelques mois à devoir payer une étude, qui s'avérera peut-être être la même que ce qui a été vu par Pivadis et par la SET...

M. FRANÇOIS : Alors, pour revenir un petit peu à ce qu'il s'est passé, je connais bien le sujet...

M. JEANNEAU : Là j'étais sur une première question, et j'en avais une deuxième aussi après.

M. FRANÇOIS : Mais je vais répondre sur cette étude. L'étude de la SET, c'était sur la structure même du bâtiment et sur sa pérennité, sa rigidité de structure. Ça, c'était indispensable. Donc c'est la première chose.

L'étude de Pivadis a porté sur l'attractivité des commerces. Et justement, Pivadis nous a dit : « faites attention, car c'est extrêmement compliqué de faire venir des commerces en centre-ville. Faites attention parce que c'est extrêmement compliqué de voir des commerces partir, et d'avoir des cellules vides. » Donc c'est justement parce que Pivadis nous a dit cela que nous nous sommes dit qu'il y avait urgence à agir et à se mettre dans les bras de professionnels, dont c'est le métier encore une fois. C'est pour cela que nous sommes intervenus avec le groupe Chessé. Tout simplement, c'est une logique.

M. JEANNEAU : Et donc ma deuxième intervention va « dans votre sens », entre guillemets : c'est vrai qu'il est très difficile de voir des commerces partir. Mais alors, je ne comprends pas pourquoi on ne continue pas avec un certain commerce auquel je pense... Et je le sais pour en avoir discuté de nombreuses fois avec Alain Delanchy : je parle de Max Exotique.

Ce qu'il se passe avec Max Exotique, concrètement, c'est du gâchis parce qu'il y aurait pu avoir un accord, et on vous l'avait exprimé la fois dernière : le commerçant aurait été d'accord, non pas pour accepter une convention temporaire d'exploitation, mais plutôt pour un bail 3-6-9 avec transfert. Comme d'ailleurs c'est le cas pour ses trois autres collègues, Auchan, la Banque Populaire et l'esthéticienne [2 h 00 min 5 s].

Donc aujourd'hui, on a un commerce qui est Max Exotique et c'est là que je ne comprends pas et je pose la question au public. Vous nous avez dit, Monsieur Delanchy, qu'en fait le groupe Chessé ne voulait pas de Max Exotique. Pourquoi ? Puisque normalement c'est un commerce qui, politiquement, au niveau de la ville, est quand même attractif pour des habitants de la ville... Donc concrètement, nous allons nous retrouver dans une situation où des commerces comme Max Exotique, il n'y en aura plus.

Et nous allons aussi évoquer le commerce de Madame Mawhoub, donc l'auto-école. Pour avoir eu cette dame plusieurs fois au téléphone, en effet je rejoins ce que vous avez dit, Monsieur le Maire : c'est elle qui a trouvé un emplacement au niveau du 24 rue de la République. Et pourtant, elle avait eu un accord oral de la Mairie pour pouvoir éventuellement s'installer à l'emplacement où était justement l'ancienne auto-école. Sauf qu'en fait, il y a eu des échanges, etc. Mais soi-disant, ces échanges, que je pense vrais, n'auraient pas permis d'aboutir d'un point de vue juridique.

Et donc je sais tout ce que fait Alain Delanchy, il n'y a pas de souci à ce niveau-là. Mais c'est vrai qu'au niveau du message lancé auprès des commerçants, parfois il y a quand même un peu de flou par rapport à ce qu'il en est. Donc ce serait bien qu'il y ait une parole claire par rapport aux commerces, et surtout pour ceux qui existent et qui veulent vivre à Saint-Pierre-des-Corps.

[TIME CODE : 2 h 01 min 28 s]

M. FRANÇOIS : Alors moi, j'ai rencontré plusieurs fois cette personne. Et on ne lui a jamais dit qu'on lui donnerait un local place Maurice Thorez, à destination. Ça, c'est une première chose.

M. JEANNEAU : Ah non ?

M. FRANÇOIS : Laissez-moi finir, je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Jeanneau, soyez correct.

Et donc cette personne, en la rencontrant je lui ai dit que nous ferions le maximum pour faire en sorte qu'elle conserve son commerce à Saint-Pierre-des-Corps. Et ce d'autant plus après cette expérience malheureuse, qui n'est pas de notre fait, je le répète encore, d'une autre auto-école qui était partie du territoire alors qu'elle avait une place centrale, extrêmement importante pour l'attractivité du centre commercial dont on vient de parler.

Mais nous ne lui avons jamais dit ce que vous avez prétendu. Donc arrêtez d'annoncer encore des choses en disant que « c'était flou », parce qu'en fait vous dénigrez l'action municipale alors que nous faisons tous les efforts nécessaires. Et Monsieur Delanchy pourra compléter derrière sur Max Exotique et sur cette auto-école, pour conserver nos commerces.

M. DELANCHY : Depuis plusieurs semaines nous accompagnons ces commerces, que ce soit Max Exotique ou l'auto-école. Effectivement tous deux souhaitaient pour l'un rester dans les locaux de la place Maurice Thorez, et pour l'autre les intégrer.

Alors oui, il y a eu un avis défavorable de Chessé sur cette reprise. Plusieurs propositions ont été faites, notamment à Max Exotique sur des locaux en centre-ville, avenue de la République, chez l'Ordre de Malte qui pouvait les accueillir. Après, on ne peut pas faire plus que les accompagner et essayer de leur donner des pistes. Je crois même que Max Exotique a des discussions en cours pour l'acquisition d'un local avenue de la République, donc notre accompagnement s'arrête à ce niveau-là, on a essayé toutes les pistes. Et en fait maintenir Max Exotique sur Maurice Thorez, techniquement ce n'était pas possible et en plus, nous avons un avis défavorable de la foncière.

Et puis pour l'auto-école, je me réjouis que finalement, un local ait été trouvé pour la seule auto-école de notre ville, avenue de la République.

M. FRANÇOIS : Monsieur Chapeau, vous avez la parole.

M. CHAPEAU : Oui, merci beaucoup Monsieur le Maire. Je sais que beaucoup de gens écoutent le Conseil municipal. Alors, je voudrais seulement leur dire qu'ils peuvent aller chercher des renseignements sur le groupe Chessé. Parce qu'en fait on a l'impression là que nous parlons d'un grand groupe. Et en fait c'est une entreprise familiale, c'est pour cette raison qu'elle a été choisie, basée sur des valeurs. Ces valeurs elles sont dans leur rapport RSE, rapport qui n'est pas obligatoire pour cette entreprise parce qu'elle a moins de 500 employés. Mais ce rapport a été mis en ligne sur leur site et ils y déclinent leurs différents enjeux en matière de développement durable, environnemental, social et écologique. C'est pour cette raison que nous avons décidé de travailler avec ce groupe, et c'est pour cette raison que ce groupe nous rassure. Parce que comme ils le disent, ils veulent agir en conscience, « agir en conscience du territoire ».

Et je voudrais seulement terminer sur le fait que la parole de Monsieur Jeanneau m'inquiète, parce qu'il a parlé de « commerces politiques ». Il y aurait donc des commerces qui sont « politiques » et d'autres qui sont « non politiques » ? Je trouve que cela n'a rien à faire dans le commerce : un commerçant est un commerçant. Vous venez de le dire Monsieur Jeanneau : « *ce commerce est politique, c'est un commerce politique* ».

M. FRANÇOIS : Vous l'avez dit !

M. CHAPEAU : On écouterait le compte-rendu... Voilà.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette remarque qui a eu au moins le loisir de nous faire rire, de nous faire sourire en tous les cas. Ça fait du bien et je n'ai pas été le seul puisque je vois d'ailleurs que Madame Grosliéron s'est fendu la poire. Bon je crois que c'est à Monsieur Benzaït, et ensuite Monsieur Guelmami.

M. BENZAÏT : Je me permettrai de rebondir, Monsieur Chapeau, de la même façon dont j'ai déjà rebondi lorsque vous avez fait exactement la même remarque en Commission. Concernant les garanties d'un professionnel, on sait qu'il y a toujours des possibilités d'erreur. Je vous avais donné à l'époque l'exemple du centre commercial *La Riche Soleil*, qui était porté en plus par des fonds beaucoup plus importants, par une étude plus approfondie et qui s'est complètement « scratché ». Donc la garantie professionnelle n'est pas toujours une sûreté pour la réussite du projet.

Concernant le deuxième point, alors juste pour l'anecdote, les commerces politiques existent. Vous demanderez aux éditions de livres d'extrême droite, qui ont pignon sur rue. Il y en a un, il n'y a pas longtemps, qui s'était fait attraper en vendant *Mein Kampf*. C'était un commerçant, un bibliothécaire et il avait une idéologie politique dans son commerce. Donc avant d'avancer, analysez ! Merci.

M. FRANÇOIS : Monsieur Benzaït, soyons sérieux. J'ai un copain avec qui je suis parti aux sports d'hiver un jour, et celui-ci lisait *Mein Kampf* ! J'étais extrêmement surpris. Je me suis dit : « c'est un copain de médecine, de promo ! » C'est dommage que mon épouse ne soit pas là parce que nous étions ensemble. Et j'ai regardé ça, mais je me suis dit : « mais quel bonhomme j'ai en face de moi ! » En fait, lire des livres comme *Mein Kampf*, c'est comme lire *Le petit Livre rouge* : c'est aussi très intéressant... Donc que ce soit *Mein Kampf* ou Mao Tsé-Toung, ces deux livres donnent effectivement dans l'idéologie... Mais il ne faut pas trop stigmatiser tout le temps, quand même. On est bien d'accord ?

M. BENZAÏT : Je parlais des librairies d'extrême droite.

M. FRANÇOIS : J'ai bien entendu, il y a des librairies politiques, on est bien d'accord et heureusement qu'elles sont là. Monsieur Soulas, puis Monsieur Guelmami après.

M. SOULAS : Je vais commencer par une boutade. La prochaine fois, je vous apporterai donc *Le capital* de Marx, comme ça, vous pourrez le lire ! Et puis pour répondre à Monsieur Chapeau, c'est vrai que c'est rare quand même qu'une entreprise mette sur son site Internet « ne venez pas nous voir, nous sommes nuls. » Donc ce qu'ils mettent sur leur site, cela m'importe peu.

Ensuite là pour le coup c'est simplement une observation et puis après, je reviendrai sur le fond. Sur l'article 4 de la convention, il est noté « *le Conseil municipal du 4 juillet* », donc il faudra modifier la convention, ce sera le 17 juillet.

Et pour revenir sur les réserves portées par *A GaucheS Toute !*, j'ai évoqué tout à l'heure le fait qu'on a découpé le projet Cœur de ville, ce projet urbanistique et commercial en trois morceaux. Et on voit bien qu'aujourd'hui, même s'il y a une urgence, il n'y a plus de vision globale et c'est une des raisons pour lesquelles nous avons un avis très réservé.

Et je voulais aborder aussi la question de l'exclusivité, quand même. Peu importe la société, qu'elle s'appelle Chessé ou une autre, mais là pour le coup « on paie pour voir ». C'est-à-dire qu'au bout des sept mois, ils pourront nous dire : « *voilà le projet, si celui-ci ne vous plaît pas, ça va vous coûter 39 000 euros...* » Or il aurait été intéressant d'avoir des éléments de comparaison, mais aujourd'hui, on n'en a pas. Donc c'est ça, le problème de cette exclusivité, et cela a été évoqué par Nabil Benzaït, par Cyrille Jeanneau et par Anis Guelmami... Et si ça ne nous plaît pas, ça coûte 39 000 euros. Alors, j'entends qu'il y avait sûrement une urgence et on peut partager cette urgence... Mais il n'empêche que sur la méthode qui a été utilisée, je redis que nous avons des réserves parce que cette question de l'exclusivité fait qu'au final, « on paie pour voir », et c'est ça qui pose un problème.

Car sans revenir à l'épisode de la vente du Magasin Général, mais même si nous savions d'entrée que, de toute façon, ce serait Vinci qui serait retenu, eh bien nous avons pu quand même auditionner d'autres porteurs de projets. Là, aujourd'hui, on n'a pas l'opportunité d'auditionner d'autres porteurs de projets. Donc en fait, c'est ça qui pose problème, c'est la méthode « on paie pour voir ».

Et je termine. Aujourd'hui, les finances publiques des collectivités locales sont quand même plus dans le rouge que dans le vert. Donc je peux partager cette question-là, car il y a là quelque chose qui nous gêne : c'est-à-dire que là, la société vous piège en mettant une exclusivité. En gros ce sont eux les rois du pétrole, ils vont nous présenter ce qu'ils voudront et si ça ne nous plaît pas, on paie. Donc c'est l'objet de la deuxième réserve du groupe *A GaucheS Toute !*

M. FRANÇOIS : Alors, nous ne sommes pas au poker, nous ne payons pas pour voir, nous ne sommes pas comme ça. Monsieur Conte va vous répondre.

M. CONTE : Alors, en fait, c'est un peu le principe d'une étude parce que quand vous commandez une étude, vous payez pour voir, peu importe... Après on s'appuie sur la compétence, et c'est quand même la SET qui nous a donné des informations sur cette société que nous avons retenue. Donc je pense que la SET, ce n'est pas...

M. SOULAS : Et alors si je suis un petit peu tordu, lorsque nous avons passé une délibération au dernier Conseil municipal pour adhérer à la SET, n'était-ce pas parce qu'effectivement, il y avait déjà ce projet en arrière-plan ?

M. FRANÇOIS : Mais non !

M. SOULAS : Non, ça n'a rien à voir ? Eh bien, il vaut mieux se le dire !

M. FRANÇOIS : Je vais répondre quand même, nous avons plein de sujets avec la SET, nous travaillons en étroite collaboration avec la SET, l'ATU, la Métropole... tout cela fait partie d'un ensemble, quand même. Oui, Monsieur Guelmami ?

[TIME CODE : 2 h 10 min 40 s]

M. GUELMAMI : En préambule, je vais juste répondre à Monsieur Chapeau très rapidement, pour rappeler que le groupe Mulliez, par exemple, est aussi un groupe familial et ce ne sont pas des philanthropes. Donc il n'y a pas besoin de rappeler que le groupe est familial pour le valoriser. Ça c'était la première chose.

Pour la deuxième, ça m'agace un peu quand on s'entend dire que l'on dit n'importe quoi, qu'on dévalorise la ville... C'est une question de curseur. Moi j'entends quand vous dites que vous faites le maximum pour les commerces, pour les professions de santé... Mais peut-être n'avons-nous pas la même notion du maximum. D'ailleurs on l'a entendu juste après, en gros vous avez dit « *oui, nous avons fait une ou deux propositions, mais après ce n'est plus de notre ressort...* » Donc cela s'entend, c'est un choix, c'est le vôtre. Mais de là à dire que nous disons « n'importe quoi », il ne faut pas abuser non plus !

J'ai encore eu aujourd'hui au téléphone des professionnels de santé qui pensent à quitter le territoire, parce qu'ils ne trouvent pas d'écho à la Mairie. Alors, peut-être qu'il y a un souci dans le formulaire de contact... Je vous le dis : peut-être qu'il y a un souci dans le formulaire de contact, peut-être qu'il y a un souci dans les emails, je sais qu'ils ont essayé de vous joindre, je leur ai encore dit aujourd'hui de vous joindre... Donc je vous le redis ici : si jamais ils vous joignent, j'espère que vous ferez le nécessaire... Et surtout, si c'est juste pour leur dire « en effet, il faut trouver des locaux et ce n'est pas de notre ressort », eh bien ce n'est pas ça qui va permettre de les maintenir sur le territoire.

Parce qu'il faut aussi être vigilants là-dessus et écouter ce que les gens vous disent : il y a des vrais soucis, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans les loyers des locaux, dans la disponibilité des locaux... Il faut vraiment être proactif là-dessus et encore une fois, je ne suis pas sûr que céder comme ça, sans contrepartie, du bâti au privé... Le privé, il est là pour s'enrichir et c'est normal, c'est son travail. Mais je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

M. FRANÇOIS : Alors, non non, je suis désolé ! À un moment je ne peux pas entendre dire ça, non, non ! Vous dites « sans contrepartie », mais qu'est-ce que je vous ai dit tout à l'heure ? Il y a un cahier des charges, il y a un cahier des charges extrêmement précis que nous allons bâtir ensemble ! Donc Monsieur Guelmami, ne dites pas...

M. GUELMAMI : C'est notre travail d'être vigilants aussi, de le dire !

M. FRANÇOIS : Laissez-moi finir !

M. GUELMAMI : Bah non, mais c'est normal !

M. FRANÇOIS : Je vous ai laissé finir. À un moment donné ou à un autre, vous ne pouvez pas dire cela ! Vous n'avez pas le droit de dire cela puisque nous travaillons justement avec des professionnels, pour faire en sorte que le centre-ville soit attractif. Donc ne dites pas qu'on ne cadre pas les choses : nous les cadrons et vous serez même invité, je vous l'ai dit ! Parce que l'enjeu est trop important et qu'il ne faut pas asséner de fausses vérités, je vous l'ai dit, donc vous serez invité de manière très étroite pour que l'on construise ce projet ensemble. Ce projet est essentiel au centre-ville, essentiel.

M. GUELMAMI : Mais il faut arrêter de parler de « fausses vérités ». Je n'énonce pas de « fausses vérités », je mets en garde, c'est tout ! Je ne dis pas que vous allez le faire, mais je mets en garde en disant qu'il ne faut pas céder sans contrepartie, c'est juste ça que je dis... Donc arrêtez de dire que nous disons de « fausses vérités », et écoutez un petit peu ce qu'on vous dit ! Je n'ai pas dit que vous alliez le faire, j'ai dit « je vous mets en garde » ! Donc s'il vous plaît, arrêtez d'employer le mot « fausses vérités ».

M. FRANÇOIS : Depuis le début, je vous dis qu'il n'y aura pas de... Voilà !

M. CONTE : Depuis tout à l'heure, on vous dit en fait qu'à l'issue de l'étude, nous nous mettrons tous autour de la table. Parce qu'effectivement, il y a l'enjeu sur Maurice Thorez, mais plus largement, en fonction de ce qu'il va ressortir de cette étude, c'est toute la place, c'est tout le centre-ville, enfin c'est tout ça ! Donc si vous voulez, ça c'est quelque chose, c'est un enjeu que nous devons tous nous approprier. Et donc cela signifie que derrière, on a des directives à donner, et un cahier des charges à faire ensemble.

M. GUELMAMI : Mais moi je l'entends, et je veux bien vous faire confiance. Mais c'est juste que c'est arrivé quand même plusieurs fois, au cours de ces trois ou quatre années, que nous nous soyons mis autour de la table et que nous n'ayons pas été écoutés non plus. Donc après c'est normal, vous êtes majoritaires, vous avez le droit aussi de prendre des décisions, c'est même votre devoir. Mais vous pouvez comprendre aussi que nous soyons attentifs, vigilants, et que nous bornions un petit peu les choses, parce que pour nous c'est important. Donc c'est tout.

M. CONTE : J'entends. Alors, je vais juste poser une question à Anis Guelmami : peut-on se voir tout à l'heure au sujet des personnes qui travaillent dans le médical ? Parce qu'on va se voir avec Alain Delanchy, et là nous sommes un peu surpris, nous n'avons pas eu ces retours.

M. FRANÇOIS : Oui, effectivement on n'a eu aucune information là-dessus, sur le sujet. Monsieur Jeanneau pour la dernière prise de parole je suppose ? Allez, Monsieur Jeanneau pour la dernière prise de parole.

M. JEANNEAU : Peut-être pas la dernière ! En fait par rapport à ce qu'a dit Anis Guelmami, c'est aussi vrai pour des associations. Il y a beaucoup d'associations qui ont écrit au Maire et qui n'ont pas de réponse. Donc si vous pouvez éventuellement régler le problème, je ne sais pas, au niveau du courrier, voir ce qu'il en est... Ah oui, mais à un moment donné, il faut aussi nous écouter, ça c'est le premier point.

Deuxième point, je vais réagir en fait sur ce qu'a dit Mickaël Chapeau tout à l'heure, sur le fait « d'agir en conscience » au niveau du groupe Chessé. Bon, eh bien ça y est, c'est bon ! La conscience nous l'avons ! On a la conscience concrètement. Pourquoi ? Parce qu'il y a un avis défavorable de Chessé sur Max Exotique ! Donc cela veut dire concrètement qu'un commerce qui rend un service à la population n'est pas accepté par le groupe Chessé. Comment voulez-vous que nous ayons confiance dans ce groupe, alors qu'il y a déjà un commerce qui existe et qui est refusé par eux sur la continuité ? Ce n'est pas une question juridique, c'est une question politique : « nous ne voulons pas de ce commerce », c'est exactement ce qu'a dit le groupe Chessé ! « Avis défavorable sur Max Exotique », de la part de Chessé... Voilà la réponse, d'un point de vue politique.

M. FRANÇOIS : Très bien, bon je ne vais pas... Je vous en parlerai en aparté peut-être, mais on ne va pas remettre une pièce dans la machine. Je vous propose de...

M. JEANNEAU : Il n'y a pas d'aparté à avoir : là en fait c'est une question que je vous pose, et c'est normal en tant que Conseiller municipal de vous la poser. Et c'est normal aussi que vous, en tant que Maire, vous donniez une réponse en public ! On nous écoute, etc. Donc répondez, pourquoi Max Exotique n'est pas accepté ? Pourquoi avez-vous mis en place un bail précaire sur Max Exotique alors que ceux-ci souhaitaient aussi un transfert ?

[TIME CODE : 2 h 16 min 18 s]

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas moi qui vais vous répondre à ce genre de question, mais sachez quand même, dans un centre-ville, le groupe Chessé vous en apprendra... Parce que moi, je n'ai pas du tout envie que Max Exotique parte, je les connais bien d'ailleurs, parce que je les ai reçus plusieurs fois. Mais à un moment donné, il y a une question qu'on doit se poser : dans un commerce de centre-ville, combien de clients y viennent ? Si c'est pour avoir une cellule où il y a trois clients, excusez-moi, mais on va perdre en attractivité.

Il y a un moment où il faut quand même vraiment... Il faut vraiment... Non, vous n'avez pas le droit de parler Madame, j'en suis désolé. Alors, ma caricature est un peu exagérée, je suis d'accord... Je suis un peu caricatural...

M. JEANNEAU : Ce n'est pas qu'une caricature, c'est une honte.

M. FRANÇOIS : Je suis un peu caricatural...

M. JEANNEAU : Ah non, ce n'est pas une caricature, là ! C'est une honte ! Max Exotique répond à une demande de la population, donc vous ne pouvez pas dire qu'il y a juste deux ou trois clients dans son échoppe, ce n'est pas possible !

M. FRANÇOIS : Combien de personnes fréquentent Max Exotique par semaine ?

M. JEANNEAU : Je ne sais pas, on posera la question au propriétaire...

M. FRANÇOIS : Alors, quand vous aurez la réponse à cette question, vous pourrez me dire si vraiment, le commerce est attractif ou pas ! Et l'intérêt, c'est quand même que cela agglutine : plus on a des commerces attractifs, plus on agglutine une population autour d'un ensemble de commerces, de façon qu'effectivement, et c'est ça, le principe du commerce...

M. JEANNEAU : L'attractivité ne se joue pas...

M. FRANÇOIS : Je ne vous ai pas coupé, Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Oui, mais c'est un débat !

M. FRANÇOIS : Donc de façon qu'à un moment donné ou à un autre, on puisse avoir une offre qui satisfasse le plus grand nombre ! Et pas simplement quelques personnes... Alors, moi non plus, je ne sais pas combien il y a de personnes chez Max Exotique, mais je demanderai à Emmanuel, puisque nous avons le même prénom tous les deux !

M. JEANNEAU : Tout à fait, et je lui poserai la question aussi. Là je pense qu'en fait nous avons chacun une définition différente de l'attractivité. Pour moi, l'attractivité d'un centre-ville, ça répond à plusieurs éléments liés à la sociologie de la ville, aux besoins qui en découlent, etc. Et je considère que Max Exotique rend un service ô combien conséquent à la ville. J'y vais rarement, je fais partie peut-être, entre guillemets parce que c'est une petite blague, des deux ou trois clients qui y passent la semaine, etc. Mais je suis désolé, pour moi Emmanuel, puisque c'est son prénom, rend un service ô combien conséquent, et il a sa place en centre-ville.

Nous avons eu le même débat sur La Rabâterie où c'était Monsieur... Ah j'ai perdu le nom, nous avons évoqué cela en Commission avec Nabil Benzait. Est-ce que vous vous souvenez du nom de la personne ? Non, ce n'est pas Monsieur Berton [2 h 18 min 35 s], c'était Monsieur Mawhoub, je crois : il lui avait été gentiment expliqué qu'il devait partir en fait de cette échoppe, alors que concrètement il faisait son chiffre, etc., donc il n'y avait aucun souci. Et il rend aussi un service à la population.

Donc concrètement, vous ne pouvez pas dire cela. Parce que dans ce cas-là, qu'aurions-nous à la place ? Un Flunch, un Picard, etc., en plein centre-ville ? Aura-t-on les Halles de Tours en plein centre-ville ? Bah non, ce n'est pas l'intérêt pour la population. Moi je n'ai pas envie de gentrifier le centre-ville comme on a l'impression que vous le faites : ça ne colle pas, ça ne colle pas. Donc qu'est-ce que pour vous l'attractivité ? L'attractivité ne peut pas relever d'une logique hyper libérale, en disant « on veut quelque chose »... En fait si vous voulez du Cartier, du Fauchon, etc. Eh bien désolé, à Saint-Pierre-des-Corps, ça ne fonctionnera pas, quoi.

M. FRANÇOIS : Bon, vous avez raison, mais je n'ai jamais dit que Max Exotique n'avait pas d'intérêt pour la ville de Saint-Pierre-des-Corps. J'ai simplement dit que son emplacement...

M. JEANNEAU : Alors, dans ces cas-là, battez-vous pour qu'il reste !

M. FRANÇOIS : Ne me coupez pas ! Ne me coupez pas ! À un moment, soyez correct !

M. JEANNEAU : Je suis correct.

M. FRANÇOIS : Non, vous ne l'êtes pas.

M. JEANNEAU : Si.

M. FRANÇOIS : À un moment donné ou à un autre, je n'ai jamais dit que ce commerce n'avait pas son intérêt à Saint-Pierre-des-Corps, je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que dans un ensemble de commerces, plus nous aurons des commerces qui apportent, qui ont de grosses attractivités, plus nous aurons une activité florissante sur les autres commerces annexes. C'est la loi !

M. JEANNEAU : Non.

M. FRANÇOIS : C'est juste la logique absolue du commerce.

M. JEANNEAU : Eh bien non, dans l'attractivité, il peut y avoir plusieurs...

M. FRANÇOIS : Pour vous, peut-être...

M. JEANNEAU : Et je termine juste pour vous poser une question, Monsieur le Maire.

M. FRANÇOIS : Non, je n'y répondrai pas.

M. JEANNEAU : C'est quoi les commerces qui rendent attractif un cœur de ville ? C'est quoi ?

M. FRANÇOIS : On va arrêter.

M. JEANNEAU : Non, mais c'est une question simple, c'est quoi ?

M. FRANÇOIS : Allez, on arrête, on arrête ! Je suis d'accord, ce n'est pas une partie de ping-pong, on est bien d'accord. Allez, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 21 voix pour, 2 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI) et 9 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA,

Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON) :

- **approuve les termes du protocole proposé,**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision,**
- **prend acte qu'il sera amené à se prononcer de nouveau sur ce dossier à l'issue des engagements contractuels dudit protocole.**

[TIME CODE :2 h 20 min 20 s]

2024 07 17-22 : Renouvellement de bail commercial en faveur de la société Miniot

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du commerce et notamment les articles L.L 145-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission d'urbanisme en date du 13 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement du bail commercial au profit de la Société MINIOT, exploitant la librairie-presse-papeterie « Mag Presse » située 14 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, pour lesdits locaux comprenant le local commercial, un bureau, des toilettes et une réserve avec point d'eau, le tout au rez-de-chaussée, pour une durée de neuf années consécutives qui commencera à courir du 1^{er} novembre 2024 pour se terminer le 31 octobre 2033,

Considérant que le loyer du bail renouvelé doit être calculé en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux du 2^e trimestre 2024 (non publié à ce jour), avec pour base l'indice du 2^e trimestre 2015,

L'exposé de Monsieur DELANCHY entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de décider de renouveler le bail commercial à la Société MINIOT pour les locaux qu'elle exploite 14 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, pour un loyer annuel fixé de la façon suivante : loyer initial de 8145,47 € révisé en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux du 2^e trimestre 2024, avec pour base l'indice du 2^e trimestre 2015,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer tous les actes nécessaires à cette décision.*

M. DELANCHY : Je vous propose donc de renouveler le bail commercial de « Mag Presse » puisque le bail 3-6-9 arrivait à échéance.

M. FRANÇOIS : Pas de questions particulières ? Non ? Je vous propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **décide de renouveler le bail commercial à la Société MINIOT pour les locaux qu'elle exploite 14 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, pour un loyer annuel fixé de la façon suivante : loyer initial de 8145,47 € révisé en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux du 2^e trimestre 2024, avec pour base l'indice du 2^e trimestre 2015,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer tous les actes nécessaires à cette décision.**

[TIME CODE : 2 h 21 min 15 s]

M. FRANÇOIS : Cette délibération est votée à l'unanimité, je vous en remercie.

M. BENZAÏT : Monsieur le Maire, j'avais une question parce que nous avons planché dessus. Il y avait une délibération de prévue qui semble ne pas être présentée, ou qui a disparu. C'était celle relative au protocole transactionnel avec votre directrice de cabinet. La délibération n'est pas présente aujourd'hui au Conseil, mais elle avait été annoncée : on avait un extrait de délibération qui l'annonçait au mercredi 3 juillet. S'agit-il d'une erreur ou serait-ce parce que...

M. FRANÇOIS : Ah non non, elle a été ajournée pour l'instant.

M. BENZAÏT : Elle a été ajournée ? Donc elle sera présentée au prochain Conseil ?

M. FRANÇOIS : Peut-être ou peut-être pas, je n'en sais rien.

M. BENZAÏT : Parce que quand même, c'était une somme assez importante, 85 000 euros de rupture conventionnelle. Pour en avoir quand même réalisé moi-même quelques-unes, ça me posait question.

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. BENZAÏT : Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. FRANÇOIS : Merci !

M. BENZAÏT : Donc ce sera au prochain Conseil ?

M. FRANÇOIS : Je ne vous ai pas dit cela non plus. Merci, Monsieur Benzaït.

La parole est à Monsieur Chapeau, sur les tarifs de location des salles municipales.

VIE ASSOCIATIVE :

2024 07 17-23 : Tarifs de location des salles municipales et des cautions à compter du 1^{er} septembre 2024 – Adoption règlement intérieur

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Vie associative en date du 17 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'adopter le règlement intérieur des salles, en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre ce premier en application et à signer tous documents s'y référant,
- d'adopter les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 selon la répartition suivante :

Pour la location des salles municipales :

salle de la Médaille	1 niveau					2 niveaux				
	1/2 journée		journée	Forfait 2j	Forfait 3j	1/2 journée		journée	Forfait 2j	Forfait 3j
	9h/14h	14h/23h				9h/14h	14h/23h			
Associations locales, partis politiques et syndicats locaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprises locales et asso ext, syndicats extérieurs ou fédérations	85 €	155 €	240 €	450 €	600 €	160 €	290 €	450 €	845 €	1 120 €
Entreprises extérieures ou accord exceptionnel	110 €	195 €	300 €	565 €	740 €	200 €	360 €	565 €	1 060 €	1 405 €
1er étage pour les particuliers habitant la commune (uniquement vin d'honneur)	110 €									
Matériel sono rez-de-chaussée (pas de prêt aux particuliers)	forfait 70€ pour tous (sauf période électorale : gratuité pour les partis politiques présentant une liste)									

Salle festive Joliot-Curie	jour en semaine	jour en week-end	forfait 2 jours		forfait 3 jours	
			semaine	week-end	semaine	week-end
Associations locales, partis politiques et syndicats locaux	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Entreprises locales et asso ext, syndicats extérieurs ou fédérations	235 €	390 €	380 €	620 €	565 €	885 €
Entreprises extérieures	280 €	460 €	450 €	735 €	670 €	1 045 €
Particuliers	215 €	355 €	345 €	565 €	515 €	805 €

salles d'associations	1/2 journée		journée	forfait 2 jours	forfait 3 jours
	9h/14h	14h/23h			
Associations locales, partis politiques et syndicats locaux	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Entreprises locales et asso ext, syndicats extérieurs ou fédérations	45 €	80 €	125 €	235 €	310 €
Entreprises extérieures	55 €	95 €	150 €	280 €	370 €

Pour les cautions :

Cautions		dégâts	nettoyage	incivilités
Salle de la Médaille	1 niveau	300 €	95 €	85 € par jour de location
	2 niveaux	300 €	190 €	85 € par jour de location
Salle festive Joliot Curie		500 €	190 €	85 € par jour de location
Salles d'associations		100 €	35 €	85 € par jour de location
Pour les associations locales (une fois par an)		300 €	95 €	85 €

* Montants TTC. TVA non applicable suivant Art 293B Code CGI.

M. CHAPEAU : Donc à la suite du travail de la Commission, je vous présente cette délibération sur les tarifs de location des salles municipales et des cautions, qui seront mis en place à partir de septembre 2024. Cette délibération concerne les différentes salles que sont la salle de la Médaille, la salle Joliot-Curie et les salles d'association du passage Chabrier. Voilà. La salle des Fêtes étant reliée au Centre culturel, elle fera l'objet d'une délibération après une Commission Culture. Voilà.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, c'est pour rebondir, mais je pense que Michel Soulas fera la même chose que moi tout à l'heure. Nous avons cru comprendre en fait que votre directrice du cabinet était licenciée. Est-ce le cas ou pas ?

M. FRANÇOIS : Non non, mais attendez, ce n'est pas le sujet, Monsieur Jeanneau. C'est hors sujet donc nous en parlerons après. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Sauf que cette question-là a quand même été mise dans l'espace public. Donc, attendez, je finis : j'entends qu'effectivement ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour, mais il n'empêche que cela fait maintenant plus d'un mois que nous avons eu connaissance de ce projet de délibération, puisque c'était dans une Commission... Je ne sais plus si c'était la Commission Ressources Humaines ou Finances... Voilà donc il faut entendre que même si c'est reporté à un prochain Conseil municipal, nous les Conseillers municipaux d'opposition sommes aussi interpellés par la population sur cette question, et nous nous interrogeons également.

Donc la question posée par Nabil Benzaït a du sens, même si elle n'est pas dans l'ordre du jour : on ne peut pas dire « on verra plus tard ». Aujourd'hui c'est un vrai sujet municipal, Monsieur le Maire !

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas parce que c'est un vrai sujet municipal que c'est à l'ordre du jour du Conseil municipal !

M. SOULAS : J'entends.

M. FRANÇOIS : Encore une fois, nous n'allons pas vous proposer des délibérations qui ne sont pas finement étudiées et abouties. C'est simplement une question de méthode. Voilà.

M. CHAPEAU : Concernant cette délibération, Monsieur le Maire, nous avons travaillé dans l'intérêt de la population et avec les services, sur les usages. Nous avons donc mis en place des tarifs à la demi-journée pour permettre une meilleure utilisation de nos salles parce qu'avant, ce n'était prévu que sur des journées complètes.

Et surtout nous avons mis en place des choses concernant le cautionnement, qui n'avaient pas été faites auparavant et c'est la Ville qui devait supporter les dégâts, les nettoyages ou les incivilités. Donc cela vise à permettre une prise de conscience des gens sur le fait que quand on se trouve dans un bien public, la salle Joliot-Curie par exemple, eh bien il y a autour des habitations. Et quand on déclenche une intervention pour une alarme, ça coûtait 85 euros à la Ville : ces 85 euros seront pris en charge par les associations. D'ailleurs, une information sera faite aux associations à partir de septembre.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions particulières ? Non, je suppose... Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- **adopte le règlement intérieur des salles, en annexe,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre ce premier en application et à signer tous documents s'y référant,**
- **adopte les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 selon la répartition indiquée ci-dessus.**

[TIME CODE : 2 h 25 min 20 s]

M. FRANÇOIS : C'était donc la dernière délibération. Nous passons aux questions orales, dans l'ordre que nous avons reçu. La parole est à *A GaucheS Toute* !.

QUESTIONS ORALES :

1. Question orale du groupe A GaucheS Toute !

Rapporteur : M. Mohamed BENBEDRA

Monsieur le Maire,

Alors que l'échéance de la mise en œuvre des dispositions prévues par l'ANRU approche ; alors que l'état du centre commercial de La Rabâterie se dégrade très rapidement ; comment ne pas comprendre que les habitant·e·s de ce quartier, mais au-delà, l'ensemble de la population ne puisse pas s'interroger sur le devenir de ce projet de reconstruction ?

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous indiquer très précisément, pour chaque point de ce dossier emblématique de l'évolution d'un quartier, l'état des réflexions engagées, des projets d'aménagement

retenus et leurs contenus, des démarches entreprises afin d'apporter aux propriétaires des surfaces commerciales des réponses précises, afin d'informer la population de l'avancement de ce dossier ?

Merci pour votre réponse.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur Benbedra. Tout ça pour vous dire, quand même, qu'il existe des supports d'information sur les quartiers en rénovation : pas simplement La Rabâterie, mais le Sanitas, Maryse Bastié et La Rabière. En ce qui concerne La Rabâterie, nous aurons un support et une *newsletter* qui a été mise en place. Elle sera éditée la semaine prochaine : vous aurez dessus absolument toutes les informations sur le quartier de La Rabâterie.

La question orale suivante est celle d'*Agir Ensemble* : allons-y.

[TIME CODE : 2 h 27 min 7 s]

2. Question orale du groupe Agir Ensemble – Transition écologique et citoyenne

Rapporteur : Mme Béatrice GROSLÉRON

Monsieur le Maire,

Nous n'avons aucune vision du suivi de la mise en place du futur Centre social. Nous savons certes que l'association qui gèrera cette mise en place a été créée, mais où en sommes-nous maintenant ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie de votre question orale. Je vais laisser la parole à Madame Drapeau, en spécifiant quand même que vous connaissez bien ceux qui sont en train de travailler sur le Centre social, puisqu'ils appartiennent à votre groupe. Donc je ne pense pas que vous manquiez autant d'informations que cela : c'était important de le dire en Conseil municipal.

Mme GROSLÉRON : Il m'apparaît justement que les élus ne sont pas tout à fait au parfum, et qu'il y a des choses qui circulent dans la population qui, peut-être, sont tout à fait incorrectes.

M. FRANÇOIS : Très bien, donc Madame Drapeau va se faire un plaisir de vous répondre.

Mme DRAPEAU : Merci, Monsieur le Maire. Alors, moi, les informations que je peux vous donner sont celles qui datent du 25 juin, c'est la date du dernier Comité de pilotage qui s'est tenu avec justement le bureau de l'association *Les Ateliers des possibles*, la CAF et les services de la Ville. Donc au 25 juin, comme vous le dites, l'association a bien été créée, un bureau est constitué de même qu'un Conseil d'administration.

Et alors je ne sais pas ce qui circule dans la population, je serais bien curieuse de le savoir, mais actuellement, ce que nous savons au niveau de la Ville, c'est que le bureau de l'association travaille sur trois hypothèses d'organigramme. Donc tout cela doit être travaillé et consolidé, et nous attendons toujours des réponses de la part de l'association. Sur leur projet social de territoire, nous n'avons aucun retour. On n'a aucun retour non plus sur leurs activités et actions : nous avons demandé à l'association un planning d'activités pour pouvoir mettre tout en œuvre au niveau de la Ville et mettre à leur disposition des salles d'activité. Sachant que tout cela doit se faire aussi en concordance avec les autres actions de la Ville et les autres associations, parce qu'il faut partager ces créneaux et ces locaux. Or nous n'avons aucun retour. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

En revanche, il y a différents axes qui se dégagent donc l'axe du droit, la parentalité... mais tout cela reste à consolider. Ça reste à travailler aussi avec l'USSAC et Cispeo [2 h 29 min 15 s]. Donc voilà, ils sont en train de se mettre d'accord et j'espère que nous arriverons à un consensus à un moment donné quand même, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui, il faut bien le dire.

Et juste pour un petit rappel, dans le budget 2024 nous avons 120 000 euros du budget Ville qui sont dédiés au Centre social. Et en 2025, ce sera un budget Ville dédié de 150 000 euros. Et quant à leur local, enfin, en tout cas, leur point administratif, c'est la maison rue Rosenberg qui est mise à disposition du Centre social. Et après voilà, nous attendons leur planning d'actions, d'activités pour faire en sorte que tout se passe bien. Mais je ne sais pas ce qui circule dans la ville...

M. FRANÇOIS : C'est une question orale, il n'y a pas de débat. Il n'y a pas de débat. Éloïse Drapeau devait répondre, c'est tout.

La parole est ensuite au groupe *J'aime Saint-Pierre* pour la présentation de leur question orale.

[TIME CODE : 2 h 30 min 15 s]

3. Question orale du groupe *J'aime Saint-Pierre-des-Corps*

Rapporteur : M. Anis GUELMAMI

Monsieur le Maire,

Le 20 décembre 2023, le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps votait deux vœux à l'unanimité concernant le maintien de la piscine municipale sur notre territoire.

Plus de six mois après, pouvez-vous nous éclairer sur les suites données par la Métropole sur le maintien d'une piscine à Saint-Pierre, sa réhabilitation / reconstruction ainsi que les délais de réalisation ?

Merci.

M. FRANÇOIS : Très bonne question, Monsieur Guelmami. Pour cela, je vais laisser la parole à Monsieur Olivier Conte.

M. CONTE : Alors, depuis le vote notamment du Conseil métropolitain sur l'intérêt métropolitain de notre piscine, je tiens d'ailleurs à remercier Monsieur le Maire qui a fait quand même un sacré forcing auprès de Monsieur Augis, et pour le travail fait, justement pour obtenir cet intérêt métropolitain...

Donc la Métropole a lancé son travail sur les régies et justement là avec les services, le travail est lancé. La dernière réunion s'est tenue le jeudi de la semaine dernière. À cette réunion, nous leur avons apporté tous les documents, et notamment le projet que nous vous avons présenté. Donc c'est en cours, les services travaillent et nous allons suivre de très près ce dossier parce qu'effectivement, la piscine reste un sujet qui me tient à cœur.

[TIME CODE : 2 h 31 min 33 s]

M. FRANÇOIS : Merci ! Les questions orales étant épuisées, le Conseil municipal n'est pas fini pour autant puisque j'ai une annonce à vous faire.

Vous avez parlé de la Directrice de cabinet. Depuis maintenant le mois de février, celle-ci est partie. Et cette Directrice de cabinet était vraiment pour moi un atout, c'était quelqu'un avec qui j'ai travaillé en étroite collaboration. Et je trouve que ma motivation actuelle, pour tenir les rênes de cette ville, est moindre. Donc comme Saint-Pierre-des-Corps ne mérite pas un Maire qui travaille moins, je vous annonce qu'à partir du mois de septembre, je ne serai plus Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Je déposerai ma démission probablement fin août au préfet. Je ne peux pas le faire maintenant puisque comme vous l'avez dit et comme l'a dit Michel Soulas, à un moment donné ou un autre nous ne sommes pas suffisamment nombreux pour refaire des élections, puisque nous sommes en vacances. Nous referons donc une élection du Maire en Conseil municipal extraordinaire, dans les quinze premiers jours de septembre.

Voilà donc pour moi, c'était le dernier Conseil municipal que je présidais. Je vous remercie du travail accompli, je remercie mon équipe du travail que nous avons accompli, parce que nous pouvons être fiers de ce qui a été fait. Nous avons une équipe qui était compétente : nous avons pris des personnes qui étaient compétentes lorsque nous avons monté cette équipe. Et je crois que le travail accompli depuis 2020 n'a pas à rougir de ce qui peut se faire dans les autres collectivités.

Merci à tous, bonne soirée !

La séance est levée à 20 h 35.

Le Secrétaire de Séance

Olivier CONTE

Monsieur le Maire

Emmanuel FRANÇOIS